

Aucune autorité en valeurs mobilières au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Un exemplaire du présent prospectus simplifié provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive aux fins de la vente de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être vendus avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus simplifié.

Prospectus simplifié provisoire daté du 30 septembre 2004

Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres visés par le présent prospectus simplifié n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un État. Par conséquent, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens donné à l'expression « U.S. person » dans le règlement S pris en application de la Loi de 1933) à moins qu'ils ne soient inscrits aux termes de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'un État applicables ou qu'une dispense d'inscription ne soit accordée. Le présent prospectus simplifié ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis ou auprès d'une personne des États-Unis. Voir la rubrique « Mode de placement ». **L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus simplifié provient de documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada.** On peut obtenir sans frais des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au secrétaire corporatif de Cambior inc., au 1111, rue Saint-Charles Ouest, tour Est, bureau 750, Longueuil (Québec) J4K 5G4 (téléphone : (450) 677-0040). Pour les besoins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié contient une information conçue pour être complétée par la consultation du dossier d'information. On peut obtenir sans frais un exemplaire des documents contenus dans le dossier d'information sur demande adressée au secrétaire corporatif de Cambior inc. à l'adresse et au numéro de téléphone susmentionnés.

Nouvelle émission

CAMBIOR

CAMBIOR INC.

90 000 000 \$

24 000 000 d'unités

composées de 24 000 000 d'actions ordinaires

et de 12 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires de série D

Le présent placement est constitué de 24 000 000 d'unités (les « unités ») de Cambior inc. (la « compagnie ») offertes au prix de 3,75 \$ chacune (le « prix d'émission »). Chaque unité est composée de une action ordinaire (une « action ordinaire ») et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire de série D (un « bon de souscription de série D »).

Bons de souscription de série D

Chaque bon de souscription de série D entier confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,35 \$, en tout temps avant le deuxième anniversaire de la date de clôture du présent placement. Les bons de souscription de série D seront émis sous forme nominative. Voir la rubrique « Description du placement »

Le prix d'offre des unités a été fixé par voie de négociations entre la compagnie, d'une part, et Valeurs mobilières Sprott Inc., pour le compte du syndicat de prise ferme, qui comprend également Corporation de valeurs mobilières Dundee, BMO Nesbitt Burns Inc., Financière Banque Nationale Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc., Scotia Capitaux Inc., Valeurs mobilières Orion Inc., Paradigm Capital Inc. et Haywood Securities Inc. (collectivement, les « preneurs fermes »), d'autre part.

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de l'American Stock Exchange (l'« AMEX ») sous le symbole « CBJ ». Le 28 septembre 2004, date de l'annonce du présent placement, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à la Bourse de Toronto à 3,80 \$. **Il n'existe présentement aucun marché par l'entremise duquel les bons de souscription de série D peuvent être vendus et les souscripteurs pourraient ne pas être en mesure de revendre les bons de souscription de série D souscrits aux termes du présent prospectus simplifié.**

Un placement dans les unités comporte des risques élevés. Les épargnants devraient examiner attentivement les risques décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus simplifié.

Prix : 3,75 \$ par unité

	Prix d'offre	Rémunération des preneurs fermes	Produit net revenant à la compagnie²⁾
Par unité	3,75 \$	0,16875 \$	3,58125 \$
Total¹⁾	90 000 000 \$	4 050 000 \$	85 950 000 \$

Note :

- 1) La compagnie a accordé aux preneurs fermes une option (l'« option des preneurs fermes ») leur permettant d'acquérir 5 533 333 unités supplémentaires au prix d'émission qui peut, en tout temps, être levée, en totalité ou en partie, jusqu'à la date de clôture du présent placement. Le présent prospectus simplifié rend également admissible le placement des actions ordinaires et des bons de souscription de série D qui composent les unités devant être émises à la levée par les preneurs fermes de l'option des preneurs fermes. Si l'option des preneurs fermes est levée intégralement, le prix d'offre sera de 109 999 998,75 \$, la rémunération des preneurs fermes sera de 4 949 999,94 \$ et le produit net revenant à la compagnie sera de 105 049 998,81 \$, respectivement. Voir la rubrique « Mode de placement ».
- 2) Avant déduction des frais liés au présent placement estimés à 500 000 \$ qui, avec la rémunération des preneurs fermes, seront réglés par prélèvement sur les fonds généraux de la compagnie.

Les preneurs fermes offrent conditionnellement, pour leur propre compte, les unités, sous les réserves d'usage concernant leur souscription de même que leur émission et leur vente par la compagnie et leur livraison aux preneurs fermes et leur acceptation par ceux-ci en conformité avec les conditions du contrat de prise ferme dont il est question sous la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., pour le compte de la compagnie, et par Cassels Brock & Blackwell LLP, pour le compte des preneurs fermes.

Les preneurs fermes recevront les souscriptions d'unités sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie et de clore les livres de souscription en tout temps sans préavis. Il est prévu que les certificats en leur forme définitive représentant les actions ordinaires et les bons de souscription de série D seront disponibles aux fins de livraison à la clôture le 14 octobre 2004, ou à une date antérieure pouvant être convenue entre la compagnie et les preneurs fermes.

Financière Banque Nationale Inc. et Scotia Capitaux Inc. sont des filiales de banques canadiennes qui sont des prêteurs de la compagnie. Par conséquent, la compagnie peut être considérée comme un émetteur associé à l'égard de Financière Banque Nationale Inc. et/ou de Scotia Capitaux Inc. au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Voir la rubrique « Mode de placement ».

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI.....3	DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS33
ADMISSIBILITÉ AUX FINS	INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES
DE PLACEMENT.....4	CANADIENNES33
MISE EN GARDE RELATIVE	FACTEURS DE RISQUE35
AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS4	QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE42
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX5	VÉRIFICATEURS, AGENT DES
MONNAIE.....5	TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ
LA COMPAGNIE.....6	DE LA TENUE DES REGISTRES42
ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE.....7	DROITS DE RÉOLUTION ET
ÉVOLUTION RÉCENTE.....8	SANCTIONS CIVILES.....42
EMPLOI DU PRODUIT28	ATTESTATION DE LA COMPAGNIE..... A-1
DESCRIPTION DU PLACEMENT29	ATTESTATION DES PRENEURS
MODE DE PLACEMENT.....30	FERMES..... A-2
STRUCTURE DU CAPITAL32	

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents énumérés ci-après, qui ont été déposés par la compagnie auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues dans chacune des provinces du Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font partie intégrante :

- a) le rapport de gestion et les états financiers consolidés comparatifs vérifiés de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 ainsi que les notes y afférentes et le rapport des vérificateurs y afférent;
- b) les états financiers consolidés comparatifs non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2004, y compris le rapport de gestion qui s'y rattache;
- c) les états financiers consolidés comparatifs non vérifiés pour la période de six mois terminée le 30 juin 2004, y compris le rapport de gestion qui s'y rattache;
- d) la notice annuelle de la compagnie datée du 17 mai 2004 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 (la « notice annuelle »);
- e) la circulaire d'information de la direction datée du 1^{er} avril 2004 portant sur l'assemblée annuelle générale des actionnaires de la compagnie qui s'est tenue le 12 mai 2004, exclusion faite des rubriques intitulées « Graphique sur le rendement », « Rapport sur la rémunération des dirigeants » et « Divulgence en matière de régie d'entreprise » qui, conformément à la Norme canadienne 44-101 intitulée « Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié » des autorités canadiennes en valeurs mobilières, n'ont pas à être intégrées par renvoi aux présentes;
- f) la déclaration de changement important datée du 7 mai 2004 relative à la fusion proposée de Les Minéraux Séquoia inc. avec la compagnie;
- g) la déclaration de changement important datée du 13 juillet 2004 relative à la fusion proposée de Les Minéraux Séquoia inc. avec une filiale en propriété exclusive de la compagnie;
- h) la déclaration de changement important datée du 9 septembre 2004 relative à l'acquisition d'une participation de 55,31 % dans Compañia Minera Poderosa S.A.;
- i) la déclaration de changement important de la compagnie datée du 29 septembre 2004 relative au présent placement.

Tous les documents du type susmentionné ainsi que tous les états financiers intermédiaires non vérifiés, le rapport de gestion intermédiaire ou les déclarations de changement important (à l'exclusion des déclarations de changement important confidentielles) déposés par la compagnie auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues dans les provinces du Canada après la date du présent prospectus simplifié mais avant la conclusion du présent placement sont réputés intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié. Les documents intégrés par renvoi dans les présentes contiennent de l'information importante sur la compagnie, et les acquéreurs éventuels d'unités devraient lire attentivement toute l'information se trouvant dans le présent prospectus simplifié et dans les documents intégrés par renvoi avant de prendre la décision d'investir.

Toute déclaration contenue dans un document intégré ou réputé intégré par renvoi dans les présentes est réputée modifiée ou remplacée, pour les besoins du présent prospectus simplifié, dans la mesure où une déclaration contenue dans les présentes ou dans tout autre document déposé par la suite qui est également intégré ou réputé intégré par renvoi dans les présentes la modifie ou la remplace. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée n'est pas réputée, sauf dans sa forme modifiée ou remplacée, faire partie intégrante du présent prospectus simplifié.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., et de Cassels Brock & Blackwell LLP, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et aux projets de modification de la Loi de l'impôt et de son règlement annoncés publiquement par le ministre des Finances ou en son nom avant la date des présentes, pourvu que, dans le cas des bons de souscription de série D, la compagnie traite sans lien de dépendance avec chaque personne qui est un rentier, un bénéficiaire, un employeur ou un souscripteur aux termes du régime de revenu différé (au sens défini ci-après) ou du régime enregistré d'épargne-études, les actions ordinaires et les bons de souscription de série D, s'ils étaient émis à la date des présentes, constitueraient des placements admissibles, aux termes de la Loi de l'impôt, pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices (collectivement, les « régimes de revenu différé ») et des régimes enregistrés d'épargne-étude. Conformément à une attestation de l'un de ses dirigeants fournie par la compagnie, ces titres ne constitueraient pas des biens étrangers, aux termes de la Loi de l'impôt, pour les régimes de revenu différé et certaines autres personnes visées par la partie XI de la Loi de l'impôt. Les régimes enregistrés d'épargne-étude ne sont pas assujettis à l'impôt applicable aux biens étrangers.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'exception des énoncés portant sur des faits historiques qui figurent dans le présent prospectus simplifié, les renseignements qui y sont présentés constituent des « énoncés prospectifs », au sens donné à l'expression « *forward-looking statements* » dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés prospectifs, notamment ceux ayant trait à la clôture fructueuse de l'acquisition de 55,31 % des actions de Compañia Minera Poderosa S.A. et, de façon plus générale, au prix de l'or, au calendrier de la production future estimative et à l'ampleur de celle-ci, aux coûts de production, aux dépenses en immobilisations, au calcul des réserves, aux budgets et programmes

d'exploration, aux autres coûts relatifs à la mise en valeur de nouveaux gisements et au moment où ceux-ci seront mis en valeur et aux délais d'obtention des permis, comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus en conséquence desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la compagnie pourraient différer considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou suggérés par ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent les résultats réels des activités d'exploration et de remise en état en cours, les conclusions des évaluations économiques, les changements dans les paramètres des projets au fur et à mesure de l'élaboration des plans, le prix futur de l'or ainsi que les facteurs dont il est question sous la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus simplifié. Bien que la compagnie ait tenté de repérer les principaux facteurs en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus ou estimés. La compagnie n'assume aucune obligation pour ce qui est de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les renseignements qui sont présentés sur le site Web de la compagnie ne sont pas réputés faire partie du présent prospectus simplifié.

Sauf indication expresse à l'effet contraire, tous les renseignements qui figurent dans le présent prospectus simplifié sont donnés compte non tenu de la levée d'options d'achat d'actions de la compagnie présentement en circulation ou de l'exercice de bons de souscription d'actions ordinaires de la compagnie présentement en circulation.

MONNAIE

Sauf indication contraire, dans le présent prospectus simplifié, tous les montants en dollars sont libellés en dollars canadiens. Le 29 septembre 2004, le cours du change à midi de la Banque du Canada équivalait à 1,00 \$ US pour 1,272 \$ CA.

Le tableau suivant présente le cours de clôture, les cours extrêmes du comptant à midi et le cours du comptant à midi à la clôture de un dollar américain, exprimés en dollars canadiens, à la fin de chacun des trois exercices de la période terminée le 31 décembre 2003 de même que pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2003 et le 30 juin 2004, selon les données de la Banque du Canada.

	Exercices terminés le 31 décembre			Périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2003	2002	2001	2004	2003
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Clôture.....	1, 297	1,578	1,593	1,334	1,348
Haut.....	1,575	1,613	1,602	1,397	1,574
Bas.....	1,292	1,511	1,494	1,269	1,334
Midi.....	1,402	1,580	1,593	1,338	1,355

LA COMPAGNIE

La compagnie a été constituée le 7 novembre 1973 sous la dénomination sociale « Niobec inc. » et a été prorogée en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Son siège social est situé au 1075, 3^e Avenue Est, Val-d'Or (Québec) J9P 6M1, et son bureau administratif au 1111, rue Saint-Charles Ouest, tour Est, bureau 750, Longueuil (Québec) J4K 5G4 (téléphone : (450) 677-0040; télécopieur : (450) 677-3382). À l'heure actuelle, la compagnie détient des intérêts dans six mines exploitées aux fins de production commerciale et dans diverses propriétés d'exploration et de développement. Dans les présentes, le terme « compagnie » désigne Cambior inc. et ses filiales, selon le contexte.

Au Canada, la compagnie est le propriétaire exclusif de la division Doyon, composée des mines d'or Doyon et Mouska situées en Abitibi, au Québec, et de la mine Niobec, qui produit du ferroniobium (FeNb) et est située dans la région du Saguenay, au Québec. En outre, elle détient une participation indivise de 50 % dans la mine d'or Géant Dormant située en Abitibi.

Au Suriname, Rosebel Gold Mines N.V. (« RGM »), filiale surinamaïse dont la compagnie est propriétaire à hauteur de 95 %¹, est l'exploitant de la mine aurifère Rosebel dont elle détient également les droits miniers et les éléments d'actif qui la composent. RGM a un bureau administratif situé à Heerenstraat NR8, Paramaribo, Suriname. Lorsque la production commerciale a commencé à Rosebel le 11 février 2004, 5 % des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation du capital-actions de RGM ont été transférées de la compagnie au gouvernement du Suriname et 2 000 000 d'actions ordinaires de catégorie B du capital-actions de RGM ont été émises au gouvernement du Suriname. Les actions ordinaires de catégorie B sont rachetables au gré de RGM.

Au Guyana, OMAI Gold Mines Limited (« OGML »), filiale guyanaïse dont la compagnie est propriétaire à hauteur de 95 %, détient les droits miniers et les éléments d'actif constituant la mine Omai dont elle gère toutes les activités. OGML dispose d'un bureau administratif au 176-D, Middle Street, Cummingsburg, P.O. Box 12249, Georgetown, Guyana.

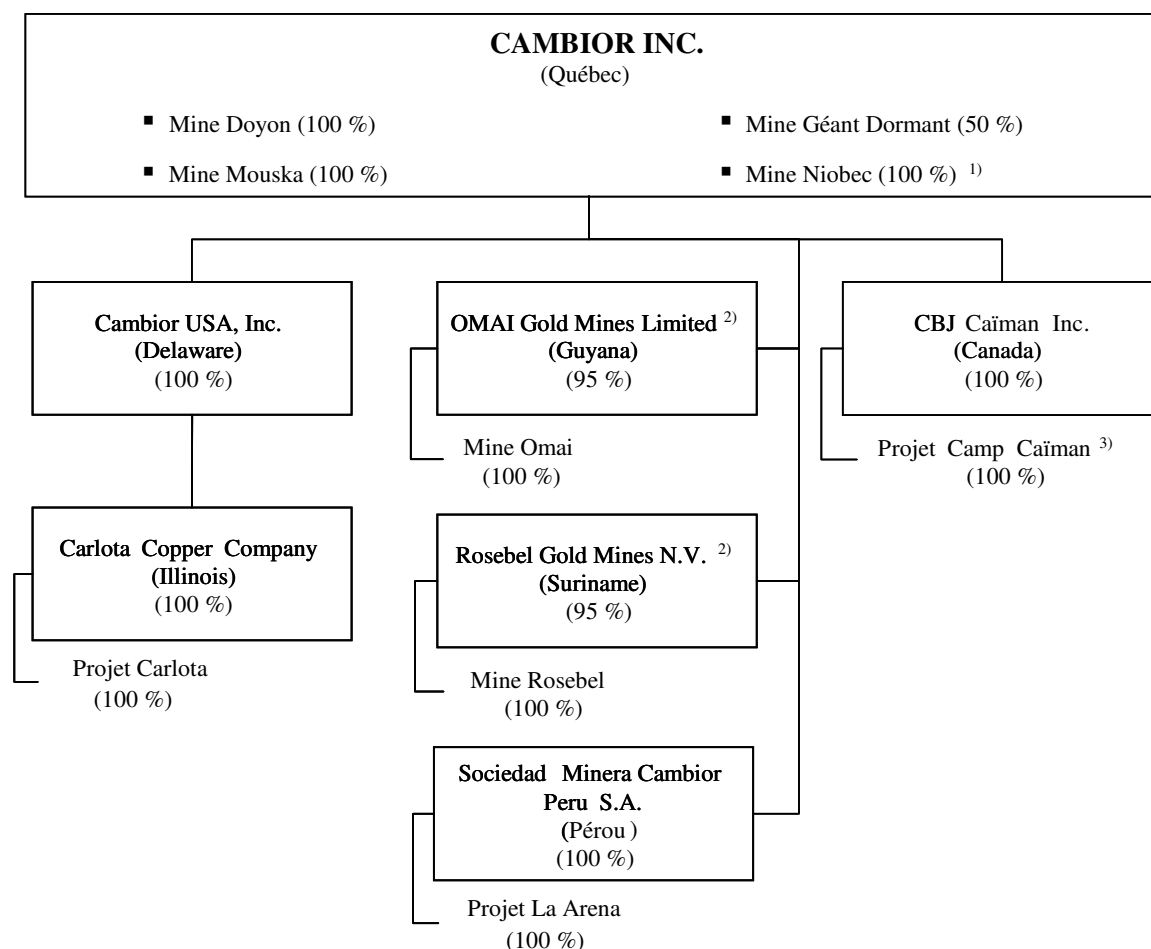
Aux États-Unis, la compagnie est propriétaire d'un projet de mise en valeur du cuivre par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive indirecte, Carlota Copper Company, dont les bureaux sont situés au 1306 Live Oak Street, P.O. Box 1009, Miami (Arizona) 85539, États-Unis.

La compagnie détient actuellement des intérêts dans des propriétés d'exploration situées au Pérou, par l'intermédiaire de Sociedad Minera Cambior Peru S.A., filiale en propriété exclusive péruvienne dont les bureaux sont situés à Ave. José Casimiro Ulloa No. 312, Urb. San Antonio, Miraflores LIMA 18, Pérou.

En Guyane française, la compagnie est propriétaire du projet aurifère Camp Caïman, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, CBJ – France S.A.R.L., ayant des bureaux PK 6,5, Route de Montjoly, Chemin Poupon, B.P. ;1015, 97343 Cayenne Cedex, Guyanne française, France.

¹⁾ Étant donné que le gouvernement du Suriname détient également des actions votantes de catégorie B depuis le commencement de la production commerciale, sa participation totale dans le capital-actions de RGM diffère légèrement de 5 % (environ 6 % en ce moment). Toutefois, toutes les actions de catégorie B seront rachetées au cours des prochaines années et, de toute manière, aucun dividende ne sera payé avant le rachat de toutes les actions de catégorie B. Ainsi, seules les actions de catégorie A sont prises en considération pour refléter la participation réelle et permanente de chaque actionnaire dans le capital-actions de RGM.

L'organigramme suivant fournit des renseignements sur la compagnie et ses principales filiales.



Notes :

- 1) Le 2 juillet 2004, la compagnie a fait l'acquisition, aux termes d'une opération de fusion, de toutes les actions de Les Minéraux Séquoia inc., qui détenait une participation de 50 % dans la mine Niobec. La compagnie détient les autres 50 % depuis 1986.
- 2) En dépit des participations d'actionnaires minoritaires dans OGML et RGM, la compagnie comptabilise son investissement sur une base entièrement consolidée et déclare la totalité de la production en raison de la structure du capital d'OGML et de RGM et des règles qui régissent la distribution des flux de trésorerie.
- 3) Ce projet appartient indirectement à CBJ Caïman par l'intermédiaire de filiales en propriété exclusive.

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

Aperçu

L'activité principale de la compagnie, de même que celle de ses filiales, consiste à rechercher et à exploiter des gisements aurifères et, dans une moindre mesure, d'autres métaux et minéraux provenant de gisements et de propriétés situés dans les Amériques. Plus précisément, la compagnie exerce les activités suivantes :

- exploration et délimitation de gîtes minéraux;
- mise en valeur et pré-production de gisements;
- construction des installations requises pour l'exploitation;
- extraction du minerai par exploitation souterraine ou à ciel ouvert;
- traitement et concentration du minerai afin d'obtenir un produit commercial;
- mise en marché de minéraux, de métaux et de concentrés.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Mine Rosebel, Suriname

La compagnie a commencé la production commerciale à la mine Rosebel le 11 février 2004. Depuis le commencement de la production commerciale jusqu'au 31 août 2004, la mine Rosebel a produit 149 829 onces d'or à un coût d'exploitation minière de 170 \$ US l'once. À ce jour, la production dépasse largement la capacité prévue de l'usine qui est de 14 000 tonnes par jour (t/j), l'usine ayant atteint une cadence moyenne record de 17 200 t/j en août 2004. Les résultats de production depuis la mise en service se détaillent comme suit :

	Cadence		Teneur	Récupération de l'or
	(000 t)	(t/j)	(g Au/t)	(%)
Février	224	11 800	1,2	90,9
Mars	445	14 400	1,8	91,3
Avril	454	15 100	2,0	91,4
Mai	441	14 200	2,1	93,4
Juin	422	14 100	1,9	92,9
Juillet	475	15,300	1,7	93,7
Août	533	17 200	1,5	94,0
Total	2 994	14 800	1,8	92,6

La direction de la compagnie a déterminé qu'une cadence moyenne de 17 000 t/j peut être maintenue à long terme sans addition au circuit de broyage mais avec des additions et modifications mineures au circuit de lixiviation au carbone (*CIL*) et de désorption. L'Étude de faisabilité de 2002 prévoyait une diminution de la cadence à 12 000 t/j après 18 mois de production, alors que le minerai de roche dure et de transition représenterait 50 % de l'alimentation de l'usine. Grâce à ce développement positif, la direction estime que la production aurifère de Rosebel devrait être de 24 400 onces par mois à la teneur moyenne des réserves comparativement aux 17 200 onces par mois à compter de juin 2005 selon l'Étude de faisabilité. La production aurifère de 2004 est maintenant évaluée par la direction à 260 000 onces comparativement à la cible initiale de 245 000 onces.

La construction d'un concasseur giratoire, d'un empilement de minerai concassé avec empileur et convoyeur de récupération, et d'une usine de traitement des effluents avec des conduites améliorées, dont la mise en service est prévue à la mi-2005, a été entreprise. Les dépenses en immobilisations pour ces installations planifiées, les améliorations à l'usine décrites ci-haut et le transfert de camions supplémentaires de la mine Omai sont évaluées à 20 millions de dollars américains au cours des douze prochains mois, soit environ 8 millions de dollars américains de plus que ne le prévoit l'Étude de faisabilité.

Le forage de développement sur les extensions de trois des gisements de Rosebel (Pay Caro, East Pay Caro et Royal Hill) a connu un départ lent, mais a atteint un rythme constant de 6 000 mètres par mois en

août et 17 600 mètres de forage ont été complétés. Le traitement des données, la modélisation géologique et une mise à jour des ressources estimées seront complétés pour les estimations des réserves minérales de fin d'année.

Acquisition au Pérou

La transaction

Le 3 septembre 2004, la compagnie a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec un groupe d'actionnaires privés (le « Groupe de vendeurs ») pour acquérir une participation de 55,3 % dans la compagnie minière péruvienne privée Compañía Minera Poderosa S.A. (« CMPSA »), et les créances du Groupe de vendeurs à l'endroit de CMPSA totalisant 8 millions de dollars américains. CMPSA détient et exploite la mine Poderosa située dans la province de Pataz du département La Libertad dans le nord du Pérou. La mine a produit 1,25 million d'onces d'or depuis 1982, avec une moyenne annuelle de 75 000 onces d'or au cours des cinq dernières années. En 2003, la mine a produit 90 500 onces d'or à un coût d'exploitation minière total de 209 \$ US l'once et la production cible en 2004 est estimée à 109 000 onces d'or à un coût d'exploitation minière total de 175 \$ US l'once.

La compagnie paiera au Groupe de vendeurs, à la clôture, une somme en espèces de 25 millions de dollars américains et émettra environ 2,2 millions de ses actions ordinaires, et pourrait payer, à une date future, une somme additionnelle pouvant atteindre jusqu'à 6 millions de dollars américains selon le résultat de la détermination de certaines obligations. Au 30 juin 2004, CMPSA avait une dette bancaire et une dette envers ses créanciers totalisant 34,7 millions de dollars américains, y compris 18,2 millions de dollars américains en avances des actionnaires (dont les 8 millions de dollars américains de créances du Groupe de vendeurs mentionnés ci-haut). La compagnie est en voie de terminer sa vérification diligente concernant CMPSA. La transaction, qui devrait clore d'ici la mi-novembre, est assujettie à un certain nombre de conditions, notamment en ce qui a trait aux contrôles diligents requis, au financement ainsi qu'à la négociation d'une entente d'acquisition définitive. Rien ne garantit que les conditions seront remplies ou que l'acquisition sera réalisée.

La mine

On trouvera ci-après une description des propriétés et des biens de la mine Poderosa, qui est résumée ou tirée du « rapport technique » daté du 30 septembre 2004 et préparé par MM. Elzéar Belzile, ing., directeur de la géologie minière de la compagnie, et Robert Marchand, ing., directeur du génie minier de la compagnie. Tous deux sont des « personnes qualifiées » aux fins de l'instruction générale 43-101 en ce qui a trait au contenu du rapport technique.

Certains des renseignements qui suivent se fondent sur des hypothèses, des appréciations et des procédures qui ne sont pas décrites en détail dans les présentes. Il y a lieu de se reporter à cet égard au texte intégral du rapport technique, que l'on peut consulter sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedar.com.

Description et emplacement de la propriété

Emplacement

La mine Poderosa est située dans la province de Pataz du département La Libertad, au Pérou. À vol d'oiseau, la mine est à environ 475 kilomètres au nord de Lima et à 160 kilomètres à l'est de Trujillo, la capitale du département. La mine Poderosa est située sur le flanc est de la Cordillère des Andes dans la

vallée escarpée de la rivière Marañon (flanc est) entre 1 250 et 2 800 mètres au-dessus du niveau de la mer. On trouvera à la page suivante une carte permettant de situer, de façon générale, l'emplacement du projet. À l'heure actuelle, l'exploitation de la mine Poderosa est menée par deux unités d'exploitation minière, à savoir l'unité Poderosa et l'unité Pataz. L'unité Poderosa comprend l'usine de traitement Marañon (Vijus) et l'unité Pataz comprend l'usine de traitement Santa Maria.

Concessions

La propriété du projet Poderosa consiste en 161 concessions minières négociées auprès des divers détenteurs des titres de propriété de ces concessions. Ces concessions couvrent une superficie de 82 036 hectares, soit environ 51 % de la totalité du batholithe de Pataz. Ces données ont été fournies par Poderosa et sont encore à être vérifiées de telle sorte qu'elles pourraient être ajustées.

Redevances

CMPSA paie des redevances sur l'or et l'argent exploitables extraits des concessions La Poderosa 1, La Poderosa 2, La Poderosa 3, Poderosa 4, Poderosa 5 et El Tingo qui font partie de l'unité Poderosa. Le tableau suivant indique, de façon sommaire, le montant total des redevances payables à l'égard de ces concessions.

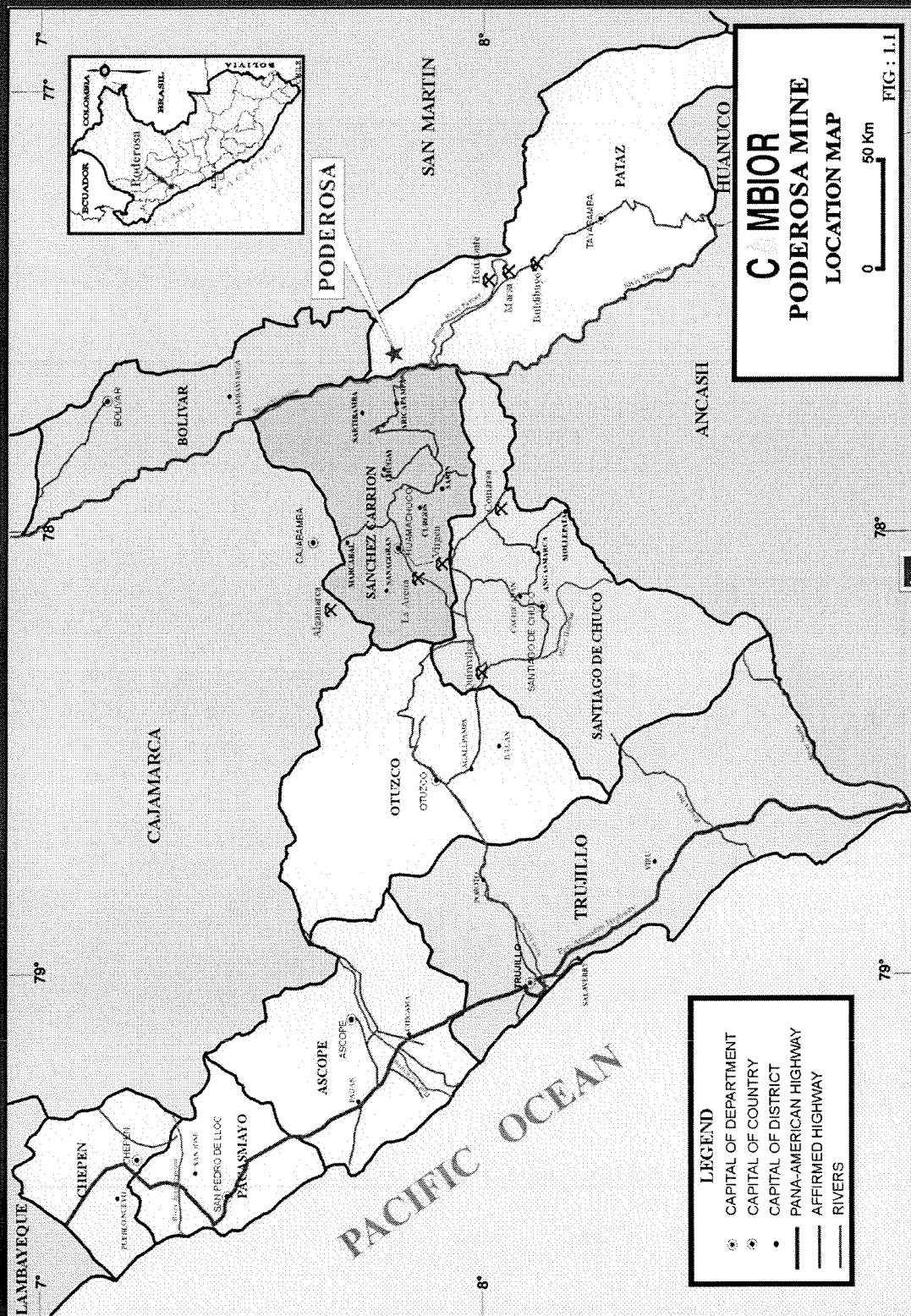
Titulaire de la redevance minière	Redevance (à un prix de l'or de < 315 \$ US/oz) (% NSR)	Redevance (à un prix de l'or de > 315 \$ US/oz) (% NSR)
Plusieurs personnes et groupes	3,9541	4,2723

CMPSA a conclu une entente avec l'un des titulaires de redevance en vue de lui acheter sa participation à la redevance qui va de 0,7956 % à 1,1138 % pour une contrepartie de 800 000 \$ US, laquelle est versée au moyen de paiements à date fixe, la redevance demeurant payable à son titulaire tant que le prix d'achat n'aura pas été entièrement payé. CMPSA effectue des paiements mensuels de 20 000 \$ US jusqu'en décembre 2005 ainsi que quatre paiements de 100 000 \$ US en 2006 afin de compléter le rachat de cette redevance.

Accessibilité, conditions climatiques, ressources locales, infrastructures et physiographie

Le site de la mine est accessible par la voie des airs ou par la route. À proximité de Chagual, à 10 kilomètres au sud du village de Vijus, se trouve une piste de terre bien entretenue et desservie par des vols réguliers en provenance de Trujillo ou des vols nolisés en provenance de Lima. Pour se rendre à la mine en voiture, on circule sur des chemins de terre améliorés depuis la ville de Trujillo, ce qui représente une distance à parcourir d'environ 350 kilomètres. Un pont, dans le village de Chagual, permet de traverser la rivière Marañon. Depuis Chagual, un chemin de terre entretenu par CMPSA permet de se rendre dans la ville de Vijus, à 12 kilomètres au nord. CMPSA a aménagé de même qu'elle entretient des chemins de terre couvrant une distance de plus de 120 kilomètres et reliant les usines et les sites des mines.

PODEROSA LOCATION



Pendant la majeure partie de l'année, les conditions climatiques vont d'un climat aride à semi-aride. Les précipitations sont, pour la plupart, sous forme de pluies durant les mois de janvier à mars. Lorsque surviennent d'importantes tempêtes, les rivières qui traversent la région peuvent parfois sortir de leur lit, causant ainsi des inondations. Les versants des collines sont recouverts d'herbes, de buissons, d'arbustes et de cactus, avec, ici et là, des feuillus. Bon nombre des habitants des villages de Vijus et de Patáz travaillent à la mine Poderosa. Les habitants des zones rurales avoisinantes exploitent de petites fermes et élèvent du bétail, certains se livrant à des activités minières à échelle réduite.

La mine Poderosa est située sur le flanc est de la Cordillère des Andes dans la vallée escarpée de la rivière Marañon. La principale usine de traitement est située dans le village de Vijus et abrite les principaux bureaux de la direction de la mine. Les géologues de même que les ingénieurs miniers occupent des bureaux à Paraiso, à proximité de la zone Papagayo de l'unité Poderosa. D'autres bureaux utilisés par les ingénieurs se trouvent à El Cedro, petit complexe situé près de l'unité Consuelo. Les installations utilisées par les ingénieurs miniers sont situées à El Cedro, petit complexe de bâtiments appartenant à la compagnie qui se trouve près de la zone Consuelo de l'unité Poderosa. Les géologues de même que les ingénieurs miniers occupent de plus importants bureaux à Paraiso, à proximité de la zone Papagayo de l'unité Poderosa. On trouve également à Santa Maria, près du village de Patáz, une installation de traitement et des bureaux pour les ingénieurs de plus petite envergure.

Approvisionnement en eau

L'eau douce provient d'une partie de l'eau rejetée par les génératrices hydro-électriques, eau puisée à l'origine de la rivière Tingo (petit affluent de la rivière Marañon). Cela permet d'assurer un approvisionnement régulier en eau de bonne qualité.

Approvisionnement en énergie

L'énergie est produite à l'aide d'une centrale diesel et d'une centrale hydro-électrique. On n'a recours à la centrale diesel que si l'on ne dispose pas de suffisamment d'eau pour alimenter la centrale hydro-électrique, puisque les coûts de production de ce dernier type de centrale sont considérablement inférieurs à ceux associés à la centrale diesel. Les coûts de la centrale hydro-électrique pour 2003 se chiffraient à 0,011 \$ US/kWh et à 0,171 \$ US/kWh dans le cas de la centrale diesel. La puissance génératrice installée est suffisante pour répondre à tous les besoins courants.

La consommation d'énergie et les coûts y afférents pour l'exercice 2003 s'établissent comme suit :

Hydro-électrique	5 966 828 kWh	0,011 \$ US/kWh
Thermique	<u>8 584 122 kWh</u>	<u>0,171 \$ US/kWh</u>
Total	14 550 950 kWh	0,105 \$ US/kWh

Un important projet de construction est en cours en vue de raccorder le chantier de la mine au réseau électrique national. Une ligne de transmission à haute tension sera installée qui reliera les villages de Cajabamba (Cajamarca) et Morena (Patáz), séparés d'environ 50 kilomètres. Une fois ce projet terminé, ce qui est prévu pour le début de 2005, les mines Poderosa disposeront d'une source stable d'énergie et seront en mesure de réduire considérablement leurs coûts énergétiques.

Main-d'oeuvre

Dès les premiers mois de 2004, 796 employés de la compagnie de même que 492 entrepreneurs travaillaient à la mine. De façon générale, les membres de la direction et le personnel de la mine travaillent 28 jours et sont en congé pendant 14 jours, tandis que les opérateurs et manoeuvres de la mine travaillent 42 jours et sont en congé pendant 14 jours. La majorité des employés vivent aux alentours de Trujillo et se rendent à la maison durant leurs 14 jours de congé. Il n'y a pas de syndicat présent à la mine.

Environnement

Poderosa a instauré un programme de redressement et de gestion environnemental (*Environmental adjustment and Management Program*) afin de s'assurer que la réglementation actuelle du gouvernement en matière d'environnement est respectée. Ce programme vise la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface de même que le contrôle des émissions atmosphériques produites par les usines, les chantiers de mine et les aires de résidus miniers.

Il est recommandé de procéder à une analyse complète de caractérisation géochimique des déchets de la mine (tant les déchets que les résidus de la mine) afin d'évaluer les répercussions que pourraient avoir, à long terme, les déchets de la mine sur l'environnement.

Historique

Les dépôts d'or de la région sont connus depuis des centaines d'années et l'on pense qu'ils ont été les premiers à être exploités, quoique sur une base limitée, au cours des périodes pré-inca par les habitants de la région. Pendant l'époque coloniale espagnole, ces dépôts ont été exploités de manière plus systématique. Il paraît qu'entre 1925 et 1947, Northern Peru Mining and Smelting, filiale d'Asarco Inc., a extrait 315 000 onces d'or de mines situées près du village de Pataz, la capacité journalière s'élevant à 100 tonnes. CMPSA a entrepris des travaux d'exploration et de mise en valeur dans la région en 1976 et a lancé sa production en 1982, produisant depuis près de 1,3 million d'onces d'or (jusqu'en juin 2004). À la fin de 2003, la production totale ainsi que les réserves représentaient plus de 1,6 million d'onces.

Contexte géologique

La mine Poderosa se trouve dans la province géographique de la Cordillera orientale, dans la Cordillère des Andes. Cette province est constituée de séquences sédimentaires et volcaniques d'âge paléozoïque, mésozoïque et cénozoïque qui se sont déposées sur un socle de roches précambriennes du bouclier brésilien.

L'activité tectonique associée au soulèvement régional qui s'est produit entre le Dévonien tardif et le Mississippien a entraîné un soulèvement accompagné de plissements et de failles. Le batholithe de Pataz a pénétré dans le complexe précambrien de Marañon ainsi que dans la formation ordovicienne de Contaya selon un axe structural nord-ouest/sud-est en profondeur. La séquence d'intrusives calco-alcalines, qui mesure 80 kilomètres de longueur sur une largeur atteignant huit kilomètres, se compose généralement de diorites en périphérie et de roches granodioritiques à aplitiques près du centre du gisement.

À partir de l'emplacement où se trouvait le batholithe de Pataz au Mississippien tardif, la zone de fractures et de failles qui suit l'axe structural nord-ouest/sud-est a entraîné la formation d'une large zone structurale au sein du batholithe et, dans une moindre mesure, des roches métasédimentaires contiguës. Ce réseau subparallèle de fractures a laissé pénétrer des solutions hydrothermales qui ont formé des

veines de quartz-sulfures mésothermales. On trouve ce type de veine sur une grande partie de la longueur de 80 kilomètres du batholithe.

Par la suite, des unités de roches sédimentaires d'origine continentale formées entre le Mississippien et le Permien se sont déposées, suivies d'une deuxième couche de roches sédimentaires formées au Triassique et au Crétacé. Des roches volcaniques d'âge tertiaire, constituées de tufs et de coulées andésitiques et rhyolitiques, coiffent les roches plus âgées en bordure est du canyon de la rivière Marañon et se prolongent vers l'est. Ces roches volcaniques forment d'une manière générale la zone de contact est du batholithe de Pataz et d'une petite partie de la zone centrale du batholithe, le divisant en deux lobes au nord et au sud.

Minéralisation

En règle générale, les veines de quartz-sulfures courent sur plusieurs centaines de mètres en longueur et en profondeur et peuvent même s'étendre sur plusieurs kilomètres en longueur et jusqu'à un kilomètre en profondeur. Leur épaisseur varie de quelques centimètres à plusieurs mètres, avec une moyenne de un mètre. La structure des veines présente une minéralisation aurifère dans des colonnes, soit dans environ 24 % en moyenne de l'ensemble de la superficie des veines. La structure minéralogique des veines est constituée de sulfures variés enveloppés d'une gangue de quartz mêlé d'un peu de calcite. Les sulfures à prédominance de pyrite contiennent aussi de la galène, de la sphalérite et de l'arsénopyrite. Les veines minéralisées renferment généralement environ 20 % de sulfures, mais ceux-ci peuvent toutefois atteindre 90 %; un contenu en sulfure plus élevé indique de plus fortes teneurs en or. L'or se présente sous forme de grains natifs ou d'électrums au sein de microfractures dans la couche de pyrite plus ancienne et, dans une moindre mesure, sous forme disséminée dans le quartz. En règle générale, la taille des grains d'or est d'environ 50 microns et ne dépasse pas 100 microns. Le gisement renferme également de petites quantités d'argent, généralement dans une proportion de 3:1 par rapport à l'or.

Les veines présentent habituellement un contact franc avec les roches intrusives. La roche encaissante adjacente aux veines a généralement subi un processus d'altération hydrothermale sur un maximum de un mètre à partir du contact des veines. Cette altération est attribuable à la chloritisation, la séricitisation, la silicification et la pyritisation. La roche encaissante altérée présente, le cas échéant, de faibles valeurs or.

L'oxydation des veines à proximité de la surface a transformé de manière variable les sulfures présents dans les veines en oxydes de fer et en autres minéraux d'oxydation. Cette oxydation est variable et peut atteindre une profondeur de 60 mètres. L'oxydation ne présente pas de problème de traitement à la mine Poderosa étant donné que l'or est extrait du minerai par un procédé de lixiviation au cyanure.

Exploration

Historique d'exploration

Historiquement, on a procédé dans la région qu'à des travaux d'exploration et aux prélèvements d'échantillons, de façon limitée, dans le but de définir les ressources géologiques, certaines tranchées en surface ayant été creusées dans des endroits plus éloignés.

La plupart des travaux d'exploration sont menés très près de l'emplacement de la mine. Depuis le lancement de la mine jusqu'en 1996, les travaux d'exploration avaient trait presque exclusivement au développement de la mine et consistait en de petits travaux de forage au diamant. Depuis 1997, les travaux de forage au diamant se sont intensifiés et ont permis de délimiter de nouvelles ressources et réserves.

Programme d'exploration de 2004

Le tableau présenté à la page suivante présente le programme d'exploration de 2004 par veine et par mois pour ce qui est des travaux de forage au diamant et de mise en valeur de la mine.

Le programme de forage doit être réalisé au moyen des cinq foreuses à diamant qui sont utilisées sous terre à la mine et de deux foreuses de surface (entrepreneur).

Forage

À la mine Poderosa, les forages sont généralement réalisés sous terre et occasionnellement à la surface. Les forages en éventail sont effectués sous terre avec un recoupement des veines prévu au départ à intervalles de 50 à 60 mètres (quadrillage de reconnaissance). Lorsqu'une cible est établie au cours des forages initiaux, elle peut faire l'objet de forages additionnels selon un quadrillage plus serré de 15 à 25 mètres d'intervalle (quadrillage de délimitation).

Méthode et démarche d'échantillonnage

À la mine Poderosa, l'estimation des réserves et des ressources minérales des zones minéralisées s'effectue au moyen d'échantillons de carottage au diamant et d'échantillons en rainure prélevés dans des galeries d'avancement souterraines.

Les travaux d'échantillonnage exploratoire consistent au départ en des forages au diamant dans les zones de ressources déduites des travaux souterrains, suivis ensuite par des travaux d'échantillonnage plus détaillés dans les galeries horizontales et verticales aménagées en prévision de travaux d'extraction souterrains ultérieurs.

PROGRAMME D'EXPLORATION DE 2004

Travaux de forage au diamant (mètres par mois)

Unité d'exploitation	Veine	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Consuelo	CONS MARL	1 000	1 000						500	500	500	500		2 000 2 000
Total Consuelo		1 000	1 000						500	500	500	500		4 000
Papagayo	GLOR JIME KART LL2	1 700	2 000	800 700	800 1 000 1 000	800 1 000 1 000	800 1 000 1 000	800 1 000 1 000	900 2 000 2 200	800 1 000 1 000	800 700 2 200	800 700 1 200	1 800 1 500 1 000	9 100 14 300 11 600 3 000
Total Papagayo		1 700	2 000	2 300	3 500	3 500	3 600	2 800	5 100	2 800	3 700	2 700	4 300	38 000
El Tingo	CHOL			1 000	500	500	500	500						3 000
Total El Tingo				1 000	500	500	500	500						3 000
TOTAL		2 700	3 000	3 300	4 000	4 000	4 100	3 300	5 600	3 300	4 200	3 200	4 300	45 000

Travaux préparatoires (mètres pas mois)

Unité d'exploitation	Veine	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Consuelo	CONS MARL	125 50	125 62	50 50	50 50	62								350 274
Total Consuelo		175	187	100	100	62								624
Papagayo	GLOR JIME KART LL2	70 225 110	55 174 110	100 100 150	100 112 100	100 100 160	100 137 110	100 100 110	100 112 160	100 100 110	150 172 110	100 135 90 47	132 100 35	1 075 1 599 1 420 82
Total Papagayo		405	339	350	312	360	347	310	372	310	432	372	267	4 176
El Tingo	CHOL	140	100	190	100	150	140	50	70	70	70	70	50	1 200
Total El Tingo		140	100	190	100	150	140	50	70	70	70	70	50	1 200
TOTAL		720	626	640	512	572	487	360	442	380	502	442	317	6 000

Préparation, analyse et protection des échantillons

Procédure de contrôle de la qualité

Le service de géologie de la mine Poderosa recueille de nombreuses données provenant de l'analyse des échantillons prélevés dans le cadre des forages à diamant et des travaux d'échantillonnage en rainure. Les échantillons sont analysés aux deux laboratoires de la compagnie et jouent un rôle direct dans l'estimation des réserves minérales.

Il n'existe pas de programme d'analyse et de contrôle systématiques de la qualité à la mine Poderosa. Néanmoins, des échantillons étalons et des échantillons à blanc sont régulièrement analysés et des échantillons répétés provenant des rejets de pulpe sont traités à chaque groupe de cinq échantillons. Il convient de prendre note que ces échantillons ne sont pas des échantillons aléatoires destinés aux laboratoires. Quoiqu'il en soit, on peut voir à la lumière des données limitées disponibles qu'il n'y a pas partialité de la part des laboratoires de l'extérieur.

Des échantillons de pulpe sont aussi envoyés occasionnellement à des laboratoires de l'extérieur. Les résultats ne font l'objet que d'une évaluation visuelle et ne sont pas compilés aux fins d'évaluation statistique. De fait, toutes les données de contrôle ne sont utilisées qu'aux fins de comparaison visuelle et ne sont ni conservées ni analysées en détail. Le service de géologie n'envoie aucun échantillon aléatoire (standard ou répété) aux laboratoires.

Estimations des réserves et des ressources minérales

Méthodes d'estimation des réserves et des ressources

À la mine Poderosa, les réserves sont estimées au moyen de deux techniques distinctes : une méthode conventionnelle (manuelle) et une méthode de modélisation par blocs (au moyen du logiciel Vulcan). Les paramètres varient quelque peu selon la méthode utilisée. Les réserves de la mine étaient estimées uniquement par la méthode conventionnelle jusqu'en 2002, année où l'on a graduellement adopté la méthode de modélisation par blocs.

Les paramètres clés retenus aux fins d'estimation sont résumés ci-dessous :

- Prix de l'or	350 \$ US
- Teneur de coupe	6,45 g Au/t
- Largeur d'extraction minimale :	1,17 mètres
- Dilution :	Moyenne 25 %
	Variable, selon la largeur de la veine
- Poids spécifique :	2,85 tonnes/mètre cube pour le minerai
	2,70 tonnes/mètre cube pour la dilution
- Haute teneur de coupe :	Correspond au 95 ^e percentile de la population échantillon
	Variable, par veine
- Récupération :	92 % (selon les résultats obtenus)

La teneur de coupe est globale et devra être ajustée, pour chaque mine, en se fondant sur les coûts réels pour chacune des mines.

Résultats des estimations, des réserves et des ressources

Le tableau suivant présente un sommaire des données sur les réserves et les ressources indiquées rajustées par la compagnie au 30 juin 2004.

Catégorie	Tonnage (tonnes métriques)	Teneur g Au/t	Onces <i>in situ</i>
Prouvées	402 000	20,05	258 700
Probables	125 000	11,30	45 300
Réserves totales	527 000	18,00	304 000

Ressources indiquées*	52 000	9,28	15 400
Ressources inférées*	3 322 000	12,80	1 367 000

Ces données concernent les réserves et les ressources diluées (se reporter aux paramètres).

* Les ressources minérales n'ont pas de viabilité économique prouvée.

Les réserves prouvées sont délimitées par des travaux préparatoires sur au moins trois côtés des chantiers d'abattage (galeries de reconnaissance horizontales et verticales). Les estimations sont effectuées au moyen d'échantillons de carottage au diamant et d'échantillons en rainure prélevés dans les secteurs de travaux préparatoires sous terre. Les échantillons en rainure sont prélevés à intervalles de un mètre dans les galeries horizontales et verticales. Pour leur part, les forages au diamant suivent habituellement un quadrillage de 20 sur 20 mètres.

Les réserves probables sont habituellement délimitées dans une galerie de reconnaissance horizontale et par des forages au diamant suivant le même quadrillage (20 sur 20 mètres) que pour la délimitation des réserves prouvées.

Potentiel additionnel

Les structures minéralisées actuellement exploitées présentent un potentiel d'exploration, tout comme les veines décelées par les travaux d'échantillonnage en surface. CMPSA a calculé des ressources « géologiques » qui s'ajoutent aux réserves exploitables. En juin 2004, les ressources géologiques totales s'établissaient à 22,4 millions de tonnes titrant en moyenne 12,0 g Au/t pour un total de 86 millions d'onces d'or. En se fondant sur les hypothèses et les paramètres énoncés.

Il convient de souligner que la quantité potentielle est, de nature théorique et il n'est pas certain que d'autres travaux d'exploration permettront de découvrir de telles ressources sur la propriété.

Toutes les ressources géologiques se trouvent en aval-pendage (et localement en amont-pendage) des veines affleurantes en surface ou des travaux préparatoires souterrains. Les ressources sont calculées en tenant compte d'un facteur de 24 % de la superficie totale des veines anticipées, soit le pourcentage moyen de la superficie exploitable des veines selon l'expérience de production historique de la mine dans le secteur. La largeur moyenne des veines en tenant compte de la dilution est estimée au moyen des données disponibles (provenant des travaux en surface ou souterrains). La teneur moyenne en tenant

compte de la dilution est estimée à 12,0 g Au/t, ce qui est inférieur à celle de la production historique de la mine dans le secteur.

Bon nombre de ces veines sont actuellement (ou étaient antérieurement) productrices aux diverses unités d'exploitation. Les projections à leur égard se fondent par conséquent sur une grande quantité d'information. Toutefois, la quantité de données diminue rapidement et le degré de confiance s'amenuise à mesure que l'on s'éloigne des secteurs d'exploitation. Certaines de ces veines ne sont connues qu'à partir des travaux d'échantillonnage en surface.

La compagnie a procédé à un examen des ressources géologiques et déterminé que la surface exploitée ne correspondait pas toujours à 24 %; elle a donc calculé les surfaces et les tonnages en conséquence pour les veines productrices. Elle a en outre attribué des pourcentages beaucoup plus faibles aux structures moins connues.

En se fondant sur ces hypothèses, la société identifie une ressource inférée de 3,3 millions de tonnes. La teneur (12,8 g Au/t) est redressée pour tenir compte de la teneur de la production obtenue historiquement depuis 1982 (soit 13,5 g Au/t).

Le tableau suivant présente les ressources géologiques estimées par CMPSA ainsi que les chiffres correspondants retenus par la compagnie à titre de ressources inférées en conséquence d'un degré de confiance plus élevé.

Mine	Veine	Poderosa Ressources géologiques potentielles			Cambior Ressources inférées		
		Tonnage	Teneur Au/t	Onces in situ	Tonnage	Teneur Au/t	Onces in situ
La Lima	La Pajilla	678 600	12	261 804	67 860	12,8	27 926
	Valdivia	586 626	12	226 320	58 663	12,8	24 142
	La Lima1	437 766	12	168 890	43 777	12,8	18 016
	La Lima2	828 056	12	319 464	91 086	12,8	37 485
	Escondida	481 700	12	185 840	52 987	12,8	21 806
	Glorita	460 622	12	177 708	46 062	12,8	18 956
Papagayo	Mercedes	567 443	12	218 920	306 419	12,8	126 100
	Jimena	298 805	12	115 279	161 355	12,8	66 402
	Carmela	388 238	12	149 782	209 649	12,8	86 277
	Karola	239 453	12	92 381	129 305	12,8	53 213
	Karola Techo	591 699	12	228 277	319 517	12,8	131 491
El Tingo	Luz	1 339 274	12	516 692	267 855	12,8	110 230
	Choloque	1 105 285	12	426 423	221 059	12,8	90 972
	Pencas Piso	334 025	12	128 867	66 805	12,8	27 492
	Cortadera	493 942	12	190 563	98 788	12,8	40 654
Consuelo	Consuelo	1 547 542	12	597 042	278 558	12,8	114 635
	Marleny	975 569	12	376 374	175 602	12,8	72 265
	Atahualpa	2 168 080	12	836 445	216 808	12,8	89 223
	Cristina	267 441	12	103 179	26 744	12,8	11 006
	Irma	162 795	12	62 806	14 652	12,8	6 030
	Maria Rosa	21 921	12	8 457	1 973	12,8	812

Mine	Veine	Poderosa Ressources géologiques potentielles			Cambior Ressources inférées		
		Tonnage	Teneur Au/t	Onces in situ	Tonnage	Teneur Au/t	Onces in situ
Pataz	Vicky	642 562	12	247 901	57 831	12,8	23 799
	Virginia	460 326	12	177 594	46 033	12,8	1 097
	San Pedro	616 630	12	237 896	61 663	12,8	18 944
	San Lorenzo	123 983	12	47 833	12 398	12,8	25 376
	San Francisco	1 605 304	12	619 326	160 530	12,8	5 102
	Chocope	691 251	12	266 685	69 125	12,8	66 063
	Angelina	26 649	12	10 281	2 665	12,8	28 447
	San Vicente	560 086	12	216 081	56 009	12,8	23 049
Suyubamba	Padre Dios	297 204	12	114 661			
	Poderosa	1 661 991	12	641 196			
	Trinidad	615 515	12	237 466			
	Iraida	632 004	12	243 827			
Ariabamba	Juscusbamba	507 059	12	195 624			
Total		22 415 457	12	8 647 883	3 321 778	12,8	1 367 009

Les secteurs de Suyubamba et d'Ariabamba en sont encore pratiquement aux premiers stades de l'exploration. Les veines n'étant connues que par les travaux de surface, des travaux d'exploration plus poussés permettront de mieux délimiter l'ampleur de ces veines et de confirmer leur potentiel.

On notera que l'une de ces veines (la veine Poderosa) a été suivie sur une distance de deux kilomètres environ dans l'axe longitudinal et qu'elle avait une largeur atteignant 4 mètres par endroits. Celle-ci présente un excellent potentiel d'exploration pour le proche avenir.

Activités minières

Méthodes d'extraction

Trois méthodes d'extraction sont actuellement en usage à la mine Poderosa, selon le pendage des veines :

- exploitation par tranches montantes remblayées pour les structures dont l'angle est supérieur à 35 degrés;
- exploitation par longues tailles modifiée et par chambres et piliers par coupes inclinées pour les structures dont l'angle est inférieur à 35 degrés.

Dans le cas de la méthode par tranches montantes remblayées, l'abattage s'effectue vers le haut par tranches verticales d'environ 2,4 mètres au moyen de foreuses à main. Les trous de mine sont forés verticalement et lorsque le minerai est dégagé il est extrait tandis que le plafond est consolidé. Lorsque la tranche est complètement évacuée, le vide ainsi créé est remblayé, principalement avec du remblai provenant des travaux préparatoires, et égalisé afin de servir de nouveau plancher de travail. Les galeries de service et les galeries verticales d'accès sont foncées dans le minerai afin de relier le niveau inférieur au niveau supérieur (hauteur verticale de 50 mètres).

Dans d'autres applications de la méthode par tranches montantes remblayées, les galeries d'accès sont foncées directement dans le minerai afin de permettre au matériel roulant de pénétrer directement dans la chambre d'abattage et de se frayer graduellement un chemin vers le haut en se servant de la galerie d'accès comme d'une rampe pour parvenir au niveau supérieur après avoir abattu le minerai par tranches de 2,4 mètres de haut. Le minerai restant est ensuite extrait par la même méthode mais en accédant à la chambre d'abattage par le niveau supérieur et en procédant encore une fois de bas en haut.

La méthode d'exploitation par longues tailles modifiée est utilisée pour l'extraction des veines moins inclinées. Une première galerie est foncée dans le minerai, à la suite de quoi des galeries verticales sont systématiquement percées dans le minerai à intervalles de 50 mètres. Ces dernières ouvrent sur le niveau supérieur (hauteur verticale de 50 mètres) et servent de galeries d'accès et de service. L'abattage s'effectue par petites tranches de bas en haut au moyen de foreuses à main, mais la progression générale des travaux s'effectue latéralement d'une galerie verticale à l'autre en laissant des piliers de roches, des poteaux en bois et, occasionnellement, des dispositifs de soutien hydrauliques pour assurer la stabilité. Le minerai est extrait par benne racleuse du front d'abattage vers le niveau inférieur, ou par l'action combinée d'une benne racleuse et d'une chargeuse-transporteuse. Cette dernière machine peut accéder à la chambre d'abattage à différents niveaux secondaires entre les deux niveaux initiaux au moyen d'une rampe aménagée dans le mur. Cette variation des méthodes nécessite l'aménagement de niveaux secondaires dans les chambres d'abattage.

L'évacuation du minerai laisse toujours une couche de fins débris sur le plancher des chambres d'abattage; aussi, pour assurer une récupération maximale du minerai, on a recours à un système d'aspiration pour récupérer la plus grande partie de ces débris.

La troisième méthode, dite d'exploitation par chambres et piliers par coupes inclinées a été adoptée récemment pour les veines à faible pendage. Cette méthode consiste à ouvrir de multiples galeries intermédiaires parallèles plus grandes qui sont reliées les unes aux autres à mesure que le minerai est abattu à intervalles successifs pour former des piliers dans l'ensemble de la zone d'abattage. Le taux de récupération du minerai avant le dépilage est de l'ordre de 70 %. Le dépilage s'effectue par rabattage et les piliers de minerai sont remplacés par des piliers artificiels en béton et en cages de bois remplies de roche stérile.

Mécanique des roches

Le service de géotechnique de la mine a été formé en 2002. Depuis la mi-2003, celui-ci dresse régulièrement la carte géotechnique de tous les chantiers actifs. Les paramètres consignés permettent de faire des recommandations opportunes sur les types de support à employer.

Logistique

La topographie escarpée de la région ainsi que la géométrie des veines exigent que le minerai extrait des différentes exploitations soit transporté à leur usine de traitement respective au moyen d'un système de transport complexe par chargeuse-transporteuse, par camion, par train et par transporteur aérien.

Le personnel affecté à chaque mine est transporté par autobus depuis et à destination de leur complexe d'hébergement respectif par les mêmes routes. L'ensemble du matériel et des fournitures nécessaires aux opérations est transporté par des camions qui empruntent également les mêmes routes.

Le réseau routier nécessite une stratégie de gestion et d'entretien appropriée. Depuis leur construction, les routes ont rarement été bloquées par la pluie, un glissement de terrain ou d'autres problèmes susceptibles d'occasionner des pertes de production.

Instabilité du sol

SRK mentionne que l'un des facteurs d'instabilité auxquels on a dû faire face à Poderosa est attribuable à la méthode d'abattage utilisée, à savoir la méthode par longues tailles. Poderosa a donc instauré un programme de contrôle plus serré du rapport entre la taille des excavations et les dimensions des piliers ainsi que de la séquence d'abattage afin de limiter les risques de fracturation du plafond et de déformation des piliers.

Un autre facteur d'instabilité concerne les méthodes de sautage employées. Avec une méthode de sautage contrôlée, la fracturation de la roche à l'extérieur de l'excavation peut être restreinte à environ 0,3 mètre. Dans les excavations de plus grandes dimensions, des améliorations sont apportées afin de limiter les dégâts de dynamitage par l'adoption de méthodes de sautage contrôlée. Une surveillance continue de l'efficacité de ces méthodes doit toutefois être exercée.

Le consultant de Geomecánica Latina a recommandé la mise en place d'un programme de cartographie géologique et structurale détaillée du secteur, de même que la modélisation des contraintes, l'examen du modèle d'excavation et la mise en oeuvre d'un programme de surveillance au moyen d'extensomètres.

La fréquence et la nature des coups de toit qui sont survenus jusqu'à maintenant à Poderosa ne semblent pas nécessiter l'implantation d'un système complexe de surveillance rigoureuse. Le programme actuel de surveillance des contraintes convergentes au moyen d'extensomètres installés à des endroits stratégiques pourrait se révéler adéquat si on lui associe les précautions susmentionnées.

Résidus

Installations de gestion des résidus de Marañon

Les installations de gestion des résidus de Marañon ont été mises en service en 1982. Elles se composent de sept haldes généralement reliées entre elles. Les haldes sont érigées contre les parois de la vallée de la rivière Marañon et les résidus constituent le périmètre externe. Toutes les Conchas sont construites sur la roche. Les haldes ont été érigées en construisant des bermes de un mètre de haut sur un mètre de large construites en gradins avec des résidus provenant des plages environnantes. Ces bermes ont été construites à la pelle de façon à former une pente de 1V:1H. En règle générale, la pente extérieure de ces constructions est recouverte d'une couche dure de matériaux desséchés.

Les résidus sont évacués de l'usine sous forme de pulpe d'une densité de $1,624 \text{ kg/m}^3$ ayant une teneur moyenne en solides de 60,8 %. Les résidus sont transportés par gravité (7,08 L/s) dans une conduite fermée et déversés dans les bassins (formés par les bermes) de manière uniforme, avec une légère inclinaison en amont (plus basse à l'extrémité aval) afin que l'eau s'écoule en s'éloignant de la paroi en pente. Les liquides pénètrent dans les bassins à résidus à un débit d'environ 4,55 L/s. À mesure qu'un bassin se remplit, une autre retenue d'eau est construite dans un autre bassin.

Lorsque les résidus atteignent la capacité de la nouvelle retenue d'eau, la décharge est déplacée dans un autre bassin. Après que les résidus du bassin qui vient d'être rempli ont décanté pendant trois ou quatre jours, une nouvelle séquence de retenues d'eau est construite sur la crête.

Un bassin de collecte des eaux et un canal de dérivation ont été construits pour dévier l'eau de ruissellement provenant des bassins hydrologiques en amont et du versant adjacent. Le système de collecte est constitué d'un étroit canal de dérivation en béton qui longe le côté nord des installations de gestion des résidus et qui se décharge directement dans la rivière Marañon, ainsi que d'un bassin entouré de bermes situé tout juste en amont de la Concha 6, où l'eau est recueillie et pompée dans le canal de dérivation adjacent.

Des études d'équilibre hydrologique montrent qu'il n'y a pas de surplus d'eau à évacuer. Il semble que l'eau décantée est principalement évacuée par la colonne de résidus elle-même et par évaporation dans une moindre mesure (quoique ce facteur ne soit pas négligeable compte tenu de la température ambiante de 38 °C, en moyenne). Des piézomètres installés sur les pentes de la digue n'enregistrent aucune surface piézométrique (le niveau de la nappe phréatique étant censé se trouver dans la fondation rocheuse sous les résidus). Des études ont montré que l'équilibre hydrologique était négatif pendant toute l'année. Les facteurs précités semblent indiquer que le potentiel de liquéfaction des résidus est plutôt faible.

Installations de gestion des résidus de Santa Maria

Les installations de gestion des résidus de Santa Maria ont été mises en service en même temps que l'usine en 1997. L'usine fonctionnait alors par intermittence (soit environ une semaine par mois). L'aire de stockage des résidus comporte un revêtement de polyéthylène haute densité (PEHD) et est adossé au versant d'une colline. Elle est fermée sur trois côtés par une digue ininterrompue construite en roche et en résidus et remplie de gabions revêtus de tissu filtrant pour empêcher que les résidus ne s'échappent. Un système de géogrilles consolide la pente extérieure. Les résidus sont transportés dans l'aire de stockage par gravité depuis l'usine, qui est située juste au-dessus des installations d'endiguement. Les eaux d'infiltration s'écoulent vers le point bas des installations dans un puits où elles sont pompées pour être réutilisées par l'usine.

Les installations en sont actuellement à la troisième de trois phases et pourront servir pendant environ trois ans encore. Il y a encore de l'espace de stockage dans les environs, qui devra être aménagé pour que les installations puissent continuer d'être utilisées.

Nouvelle installations de gestion des résidus de Marañon (Asnapampa)

En prévision de la nécessité d'aménager d'autres installations de gestion des résidus à moyen terme pour l'usine Marañon, les installations d'Asnapampa ont été conçues en collaboration avec Geoservice Ingeniera SRL. Ce projet est actuellement en attente de l'approbation de l'étude d'impact environnemental. Les installations seront aménagées en bordure de la rivière Marañon dans le canyon inférieur d'Asnapampa, à l'est des installations actuelles. Le projet devrait comporter deux étapes et avoir une capacité de stockage de 1 101 520 m³ de résidus.

De façon générale, la compagnie estime qu'il a lieu de procéder à d'autres enquêtes pour ce qui est des installations de gestion des résidus de Marañon et de Santa Maria. Des redressements ainsi que des correctifs devront être apportés pour se conformer à la future réglementation du Pérou concernant la fermeture de ses installations.

Minéralurgie et essais métallurgiques

La mine Poderosa possède deux usines de traitement en exploitation, l'usine Marañon, d'une capacité de 600 tonnes par jour, et l'usine Santa Maria, d'une capacité de 200 tonnes par jour. L'usine Marañon, qui se trouve dans la vallée à proximité de la rivière Marañon, traite le minerai en provenance des mines La

Lima, Papagayo, Tingo et Consuelo. L'usine Santa Maria est située dans les montagnes à proximité du village de Pataz et peut traiter le minerai provenant des mines Consuelo et Pataz. Le minerai acheté aux mineurs artisanaux locaux est aussi traité à cette usine. L'usine Santa Maria fonctionne actuellement par intermittence.

Les deux usines possèdent un circuit de traitement similaire mais dont la configuration diffère légèrement. Il s'agit d'un circuit de lixiviation au cyanure intégrant une installation de lavage par décantation à contre-courant des schlamms et une installation de traitement du jus fort Merrill-Crowe. Les usines sont équipées d'un concasseur classique à deux stades fermé par un tamis au deuxième stade. Le broyeur est de type non conventionnel, car il intègre un système de concentration et de rebroyage par gravité qui permet de concentrer les sulfures aurifères et de les broyer plus finement que le minerai restant, ce qui assure une extraction plus efficace de l'or. Le taux de récupération réelle à la mine Marañon est de l'ordre de 92 %.

Réorganisation de la mine Doyon – Cadence réduite

La compagnie procède présentement à une réorganisation de la mine d'or Doyon en Abitibi (Québec) qui amènera une diminution de la main-d'œuvre et une baisse de la cadence annuelle de minage. La réorganisation de l'exploitation est devenue nécessaire en raison de l'augmentation graduelle des coûts d'exploitation et des contraintes de mécanique des roches. Des problèmes de stabilité du terrain en mai ont causé des dommages importants à la rampe principale et perturbé le calendrier de développement et de production pour une période de quatre mois pendant que la compagnie rétablissait la rampe principale.

Par conséquent, la direction a décidé de retarder l'exploitation de quelques chantiers de production prêts des infrastructures et de ralentir le rythme d'abattage entre les niveaux 8 et 12 pour assurer une séquence d'abattage plus stable et prévisible, réduisant ainsi la cadence de production souterraine de un million de tonnes par an à 700 000 tonnes par an. Étant donné que la mine Doyon n'a pas atteint les cibles de rentabilité fixées par la compagnie, la direction a déterminé qu'il est primordial de mettre en œuvre un nouveau plan minier visant les zones à plus haute teneur de la mine. La teneur moyenne de la mine souterraine à partir de 2005 est estimée à 5,5 g Au/t et la part de production aurifère qui en provient sera de 120 000 onces par année. Quelque 800 000 tonnes à 3,3 g Au/t seront rayées des réserves et transférées aux ressources sur la base du prix de l'or actuel et du coût estimé de production. La réorganisation entraînera le congédiement de 130 employés (33 employés appointés et 97 employés horaire). Une partie des employés concernés se verront offrir la possibilité d'occuper l'un des quelque 50 postes qui devraient être disponibles dans les autres mines de la compagnie, alors que d'autres pourront choisir de se prévaloir d'un régime de retraite anticipé. Les coûts de la réorganisation devraient être de 2,5 millions de dollars.

On prévoit que la division Doyon (qui comprend les mines Doyon et Mouska) produira, au cours du quatrième trimestre de 2004, approximativement 40 000 onces d'or à un coût d'exploitation minière de 415 \$ l'once. La compagnie révisé légèrement à la baisse la cible de production de la division en 2004, à 160 000 onces. Le nouveau plan minier de la division Doyon au cours des prochaines années prévoit l'extraction de 800 000 tonnes de minerai souterrain par an à une teneur de 6,7 g Au/t, pour une production annuelle de 170 000 onces d'or à un coût d'exploitation minière évalué à 380 \$ l'once.

Mine Omai – Guyana

Une augmentation des réserves minérales de la fosse Fennell de Omai et les délais de production au cours de la saison des pluies étendra la production de la fosse Fennell jusque dans le quatrième trimestre de la mine Omai de 2004, soit plus tard que la fermeture prévue à la fin du mois d'août. La production aurifère

de 2004 est maintenant évaluée à 240 000 onces comparativement à la prévision initiale de 234 000 onces d'or.

À la production actuelle de la fosse Fennell s'ajoute le minerai de roche dure à base teneur des empilements. On estime que 3,7 millions de tonnes à 0,9 g Au/t seront traitées durant les neuf premiers mois de 2005 pour une production de 100 000 onces d'or.

Entente de privatisation avec le gouvernement du Guyana

Le 13 septembre 2004, la compagnie a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec le gouvernement du Guyana afin de privatiser certains actifs de Linden Mining Enterprises Ltd. (« Linmine »), une compagnie entièrement détenue par le gouvernement du Guyana qui se livre à des activités d'extraction et de traitement de bauxite aux alentours de la ville de Linden, située à environ 100 kilomètres au sud de la capitale, Georgetown. Une nouvelle compagnie, OMAI Bauxite Mining Inc. (« OBMI ») a été constituée dans le cadre de la privatisation et sera détenue à 70 % par la compagnie et à 30 % par le gouvernement du Guyana. La contribution du gouvernement du Guyana sera constituée de l'usine de traitement et ses installations de service, de gisements avec des réserves minérales de 62 millions de tonnes de bauxite à 60 % de Al_2O_3 et de permis d'exploitation minière et d'exploration concernant des ressources de bauxite additionnelles dans la région de Linden.

La compagnie investira une somme de 10 millions de dollars américains pour acquérir sa participation de 70 %; de ce montant 5 millions de dollars américains seront en espèces et le solde consistera en des transferts d'équipement minier de sa filiale OMAI Gold Mines Ltd. (« OGML »). OBMI a aussi reçu un engagement ferme pour une facilité de crédit de 10 millions de dollars américains d'une institution financière des Caraïbes, sur une base sans recours (*non-recourse basis*), mais assujéti d'une facilité de dépassement des coûts de construction de 5 millions de dollars américains par la compagnie. Cette facilité porte sur 10 ans à un taux d'intérêt de 10,5 % par année.

Depuis le 1^{er} août 2003, la compagnie assure la gestion de l'ensemble des activités de Linmine en vertu d'un contrat. La compagnie a également fourni des services miniers contractuels pendant plus de quatre ans en ayant recours à l'équipement inutilisé de OGML.

La production actuelle de Linmine vise des applications non métallurgiques (autres que la production d'aluminium). Le produit principal est la bauxite réfractaire à haute teneur d'alumine ou RASC (*Refractory A Super Calcined*) en raison des propriétés chimiques et physiques uniques des bauxites de Linden. De petites ventes de bauxite de grande pureté chimique (*chemical-grade* ou *CGB*) et d'usage pour ciment (*ciment-grade* ou *CeGB*) sont aussi réalisées. Selon les termes de l'entente, les actionnaires ont convenu de réinvestir tous les flux de trésorerie libres au cours des cinq premières années afin d'étendre l'exploitation à d'autres produits non métallurgiques, de même qu'à la bauxite métallurgique (pour la production d'aluminium) selon les conditions de marchés prévalentes.

L'investissement initial, totalisant près de 20 millions de dollars américains, permettra le rééquipement de l'usine de traitement de façon à augmenter sa capacité d'au moins 100 %, l'amélioration des infrastructures de stockage et portuaires, la construction d'un nouvel atelier d'équipement minier mobile, la construction d'une route de camionnage directe et l'expansion du parc à résidus, en plus des ajouts au parc de véhicules miniers.

Présentement, Linmine subit de fréquentes coupures d'électricité causant des interruptions de l'exploitation. La compagnie, par le biais de sa filiale Omai Services Inc. (« OSI »), construira une installation pour générer initialement jusqu'à 17 MW d'énergie électrique en utilisant des génératrices

disponibles de la mine Omai. Les ententes de fourniture d'énergie électrique seront finalisées avec le gouvernement du Guyana afin d'alimenter à la fois Linden (75 % de la demande) et OBMI pour ses activités (25 % de la demande). OSI a également obtenu un engagement de financement de 8 millions de dollars américains sur 10 ans à un taux de 10,5 % sur une base sans recours (*non-recourse basis*) d'une institution financière des Caraïbes pour la centrale électrique.

Les transactions concernant la privatisation de Linmine et la fourniture d'énergie devraient se clore d'ici la fin d'octobre 2004. La clôture est assujettie à la documentation légale requise et autres conditions habituelles.

Acquisition de Les Minéraux Séquoia inc.

Le 2 juillet 2004, la compagnie a fait l'acquisition de Les Minéraux Séquoia inc. (« Séquoia ») consolidant ainsi sa position en tant que propriétaire de la mine Niobec. Séquoia détenait un intérêt indivis de 50 % dans la mine Niobec et en était l'exploitant. La compagnie a versé 55,9 millions de dollars en espèces et émis environ 2,2 millions d'actions ordinaires d'une valeur de 8,5 millions de dollars aux actionnaires de Séquoia. L'acquisition permet à la compagnie de mettre en application son programme d'amélioration continu en vue d'accroître les flux de trésorerie tirés de l'exploitation. La compagnie a pris à sa charge les obligations qu'avait Séquoia aux termes de son régime d'options d'achat d'actions. Les états financiers proforma de Séquoia sont inclus dans le présent prospectus simplifié à la rubrique « États financiers proforma ».

Réduction continue du programme de couverture

Au 30 juin 2004, les engagements du programme de ventes sur l'or de la compagnie atteignaient 217 000 onces d'or, soit moins de quatre mois de production, au prix moyen de 260 \$ US l'once. En tenant compte de la livraison de sa production d'or et du rachat d'or depuis le début de 2004, la compagnie a réduit ses engagements de couverture de 71 % ou de 529 000 onces d'or par rapport à sa position au 31 décembre 2003.

La facilité de crédit de 2003

Le 1^{er} juin 2004, la facilité de crédit de 60 000 000 \$ US de la compagnie datée du 7 février 2003 (constituée d'un prêt à terme de 50 000 000 \$ US et d'une ligne de crédit renouvelable de 10 000 000 \$ US) (la « facilité de crédit de 2003 ») a été modifiée afin de reporter de neuf mois le calendrier de remboursement du prêt à terme de 50 000 000 \$ US et de prolonger de neuf mois la ligne de crédit renouvelable. Le nouveau calendrier de remboursement du prêt à terme s'établit comme suit :

- 2004 – aucun remboursement
- 2005 – 4 paiements trimestriels de 4,5 millions de dollars américains (pour un total de 18 millions de dollars américains)
- 2006 – 4 paiements trimestriels de 3,5 millions de dollars américains (pour un total de 14 millions de dollars américains)
- 2007 – 4 paiements trimestriels de 3,5 millions de dollars américains (pour un total de 14 millions de dollars américains)
- 2008 – 3 paiements trimestriels de 1,3 million de dollars américains (pour un total de 4 millions de dollars américains)

La ligne de crédit renouvelable de 10 000 000 \$ US de la facilité de crédit de 2003 viendra à échéance le 30 septembre 2008 et, en date du 30 juin 2004, elle n'avait pas été utilisée.

Aux termes de la facilité de crédit de 2003, la compagnie est tenue d'affecter 50 % du produit net tiré de tout financement par actions ou par emprunt au remboursement des montants demeurés impayés aux termes du prêt à terme non renouvelable. Dans le cadre du présent placement, la compagnie demandera à être dispensée de cette exigence auprès des prêteurs lui ayant accordé la facilité de crédit de 2003. Si cela devait lui être refusé, la compagnie se verra forcée d'affecter une partie du produit net au remboursement de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit de 2003. La compagnie a réussi à obtenir une telle dispense dans le cadre d'appels publics à l'épargne réalisés précédemment.

Examen par la Securities and Exchange Commission du formulaire Form 40-F déposé par la compagnie

La Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») procède actuellement à l'examen du formulaire Form 40-F déposé par la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Parmi les questions visées dans le cadre de cet examen, la SEC s'interroge sur la pertinence d'appliquer la comptabilité de couverture sur l'or de la compagnie en vertu des PCGR américains dans le cas de certains instruments dérivés. La SEC a demandé à la compagnie de lui fournir la documentation rassemblée au moment de désigner, initialement, les relations de couverture sur l'or de même que des renseignements quant à l'issue finale des opérations et instruments qui n'ont pas été réalisés ou conclus ou qui n'ont pas été réglés conformément à ce qui avait été initialement prévu. La compagnie compile actuellement l'information en vue de sa soumission à la SEC.

La compagnie déclare son bénéfice conformément aux PCGR canadiens et ont trouvera à la note 20 de ses états financiers un rapprochement de ces principes avec les PCGR américains. Aux fins des PCGR américains, l'application de la comptabilité de couverture a entraîné des variations de la valeur au marché des instruments dérivés sur l'or, d'une période à l'autre, qui ont été imputées au poste « Résultat global (perte) » (*Comprehensive income(loss)*) et non au poste « Bénéfice net (perte nette) » (*Net earnings (loss)*). De telles variations se sont avérées importantes au cours de périodes antérieures, tel qu'il est indiqué ci-dessous, et tel qu'il a été précédemment divulgué dans les notes afférentes aux états financiers annuels vérifiés de la compagnie.

Gain (perte) sur la variation de la valeur au marché des instruments dérivés sur l'or utilisés à des fins de couverture au poste « Résultat global (perte) » et non au poste « Bénéfice net (perte nette) » :

Exercice terminé le 31 décembre 2001 :	7,7 millions de dollars américains
Exercice terminé le 31 décembre 2002 :	(38,8 millions de dollars américains)
Exercice terminé le 31 décembre 2003 :	(25,4 millions de dollars américains)
Période de 6 mois terminée le 30 juin 2004 :	21,4 millions de dollars américains (non vérifié)

Le recours à la comptabilité de couverture, conformément aux PCGR américains, n'influe pas sur les flux de trésorerie tirés de l'exploitation, les soldes autres qu'en espèces et l'avoir total des actionnaires. Au 30 juin 2004, les instruments dérivés sur l'or utilisés à des fins de couverture en circulation avaient une juste valeur de (16,1 millions de dollars américains).

La direction de la compagnie estime avoir appliqué de façon appropriée la comptabilité de couverture et elle entend en faire la preuve auprès de la SEC; toutefois, rien ne garantit que l'issue que connaîtront les

questions soulevées par la SEC n'aura pas un effet important sur la manière dont la compagnie a présenté et présentera ses résultats.

Les règles comptables en vigueur au Canada relativement à la documentation sur les relations de couverture et leur efficacité ont été publiées dans la Note d'orientation NOC-13 « Relations de couverture ». Aux fins des PCGR canadiens, ces règles, dans le cas de la compagnie, doivent s'appliquer à son exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2004. Pour ce qui est des exercices antérieurs, l'effet que peut avoir sur les bénéfices nets déclarés de la compagnie l'application des exigences en matière de documentation et d'efficacité des couvertures a été jugé être le même qu'il s'agisse des PCGR canadiens ou américains.

Recours collectif au Guyana

Le 29 mai 2003, un bref d'assignation a été signifié à OGML dans le cadre d'un recours collectif intenté au Guyana et revendiquant une indemnisation globale d'environ 2 milliards de dollars américains en réparation de dommages présumément causés par la mine Omai depuis 1995.

La direction estime qu'OGML possède un programme de contrôle de la qualité des eaux rigoureux et exhaustif qui se conforme à la lettre à la réglementation environnementale du Guyana, qui se fonde sur les normes du pays ainsi que sur celles du Canada, des États-Unis et de la banque mondiale. Par ailleurs, l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) et la Commission géologique et minière (Geology and Mines Commission) de Guyana assurent une surveillance indépendante de la conformité d'OGML aux normes touchant la rivière Essequibo.

La compagnie et OGML considèrent cette poursuite non fondée et futile et OGML s'y oppose vigoureusement.

Le 5 février 2002, la Haute Cour de l'État de Guyana a radié un recours collectif similaire, dans le cadre duquel une compensation totale de 100 millions de dollars américains était réclamée, en raison de l'incapacité répétée des demandeurs de déposer un affidavit. Le 18 mars 2002, les demandeurs ont déposé un avis d'appel et, depuis, plus rien ne se passe dans ce dossier.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net estimatif que la compagnie obtiendra de la vente des unités s'élèvera à environ 85 450 000 \$, déduction faite de la rémunération de prise ferme et des frais du présent placement. Si l'option des preneurs fermes est levée intégralement, le produit net estimatif que la compagnie obtiendra de la vente des unités s'élèvera à environ 104 549 998,81 \$, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais du présent placement.

La compagnie prévoit affecter le produit net à l'achat de 55,31 % des actions comportant droit de vote émises et en circulation de CMPSA et aux besoins généraux de l'entreprise, notamment au financement d'acquisitions éventuelles ou de placements visant des éléments d'actif, des entreprises et des biens lui permettant d'élargir ou de compléter ses activités et son entreprise actuelles, ou qui ont par ailleurs un lien avec celles-ci. Le 3 septembre 2004, Une entente a été conclue entre la compagnie et le Groupe de vendeurs. Voir la rubrique « Évolution récente – Acquisition au Pérou ». L'acquisition est assujettie à la vérification diligente ainsi qu'à la signature des documents définitifs permettant de réaliser l'opération,

entre autre chose. Si la compagnie ne mène pas à terme cette acquisition, le produit net sera entièrement affecté aux fins générales de la compagnie.

La compagnie peut être tenue d'affecter une partie du produit net au remboursement de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit de 2003. Voir la rubrique « Évolution récente – La facilité de crédit de 2003 ».

DESCRIPTION DU PLACEMENT

Le présent placement consiste en 24 000 000 d'unités (jusqu'à concurrence de 29 333 333 unités si l'option des preneurs fermes est levée intégralement) composées chacune de une action ordinaire et de un demi-bon de souscription de série D. Chaque bon de souscription de série C entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,35 \$.

Actions ordinaires

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Description du capital-actions » pour obtenir la description des caractéristiques des actions ordinaires.

Bons de souscription de série D

Le texte qui suit est assujéti aux dispositions détaillées de l'acte relatif aux bons de souscription dont il est question ci-dessous.

Les bons de souscription de série D seront émis sous forme nominative aux termes d'un acte devant porter la date de la clôture du présent placement (l'« acte relatif aux bons de souscription ») intervenu entre la compagnie et Compagnie Trust CIBC Mellon, à titre de fiduciaire aux termes de celui-ci, par lequel ils seront régis. La compagnie a désigné les bureaux de Toronto et de Montréal de Compagnie Trust CIBC Mellon comme les bureaux de transfert principaux aux fins de la remise des bons de souscription de série D en vue de leur exercice ou de leur transfert.

Chaque bon de souscription de série D entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,35 \$, sous réserve des rajustements résumés ci-après. Les bons de souscription de série D pourront être exercés en tout temps avant 17 h (heure de Toronto) à la date du deuxième anniversaire de la date de la clôture du présent placement, après quoi ils expireront. Conformément à l'acte relatif aux bons de souscription, la compagnie pourra acheter sur le marché, de gré à gré ou autrement, la totalité ou une partie des bons de souscription de série D en circulation qui, le cas échéant, seront annulés.

L'acte relatif aux bons de souscription prévoira le rajustement du nombre d'actions ordinaires devant être émises au moment de l'exercice des bons de souscription de série D et/ou du prix d'exercice par action ordinaire advenant (i) le fractionnement ou le regroupement des actions ordinaires, l'émission d'un dividende en actions sur les actions ordinaires ou une autre distribution d'actions ordinaires ou de titres convertibles en celles-ci (à l'exception d'un « dividende versé dans le cours normal des affaires », au sens de l'acte relatif aux bons de souscription), (ii) l'émission de droits, d'options ou de bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires à un prix inférieur à 95 % du « cours du marché » (au sens de l'acte relatif aux bons de souscription) des actions ordinaires et (iii) la distribution d'actions d'une autre catégorie ou de droits, d'options ou de bons de souscription (à

l'exception de ceux dont il est question en (ii) ci-dessus) visant l'acquisition d'actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires, de biens ou d'autres éléments d'actif de la compagnie, de titres de créance ou d'éléments d'actif (à l'exception d'un « dividende versé dans le cours normal des affaires », au sens de l'acte relatif aux bons de souscription) à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires. L'acte relatif aux bons de souscription prévoira également un rajustement de la catégorie et/ou du nombre de titres devant être émis au moment de l'exercice des bons de souscription de série D et/ou du prix d'exercice par titre advenant (i) le reclassement des actions ordinaires, (ii) la fusion ou le regroupement de la compagnie avec une autre entité ou (iii) le transfert de la totalité ou de la quasi-totalité de l'actif de la compagnie.

Aucun rajustement du prix d'exercice ou du nombre d'actions ordinaires pouvant être achetées au moment de l'exercice des bons de souscription de série D ne sera nécessaire, à moins que l'effet cumulatif des rajustements ne modifie d'au moins 1 % le prix d'exercice ou d'au moins un centième d'action le nombre d'actions ordinaires pouvant être achetées au moment de l'exercice.

Pendant la période où les bons de souscription de série D pourront être exercés, la compagnie s'engagera également, dans l'acte relatif aux bons de souscription, à donner un avis public de certains événements déclarés au moins 21 jours avant la date de clôture des registres ou la date de prise d'effet, selon le cas, de l'événement en question.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise au moment de l'exercice des bons de souscription de série D. Les porteurs de bons de souscription de série D ne disposeront pas des droits de vote, des droits préférentiels de souscription et des autres droits dont un porteur d'actions ordinaires pourrait se prévaloir.

Les droits des porteurs de bons de souscription de série D seront susceptibles d'être modifiés au moyen d'une « résolution extraordinaire », soit, au sens de l'acte relatif aux bons de souscription, une résolution adoptée à une assemblée des porteurs des bons de souscription de série D par les porteurs d'au moins 66 % des bons de souscription de série D représentés à l'assemblée ou une résolution adoptée au moyen de documents écrits signés par les porteurs d'au moins 66 % de tous les bons de souscription de série D en circulation à ce moment-là.

Sous réserve de certaines exceptions, les bons de souscription de série D ne peuvent être exercés aux États-Unis, par des personnes des États-Unis (au sens donné à l'expression « *U.S. person* » dans le règlement S pris en application de la Loi de 1933) ou pour le compte de celles-ci, et aucun certificat attestant des actions ordinaires devant être émises au moment de l'exercice d'un bon de souscription de série D ne sera remis à une adresse située aux États-Unis. Voir la rubrique « Mode de placement ».

MODE DE PLACEMENT

Aux termes d'un contrat de prise ferme intervenu en date du 30 septembre 2004 (le « contrat de prise ferme ») entre la compagnie, d'une part, et les preneurs fermes, d'autre part, la compagnie a convenu d'émettre et de vendre, et les preneurs fermes ont convenu individuellement et non conjointement d'acheter, le 14 octobre 2004 ou à une date antérieure pouvant être convenue entre les parties, 24 000 000 d'unités, comme il est indiqué ci-après, au prix de 3,75 \$ l'unité, pour un produit brut global de 90 000 000 \$, payable sur remise des certificats représentant les actions ordinaires et les bons de souscription de série D à la clôture du placement.

La compagnie a accordé aux preneurs fermes l'option des preneurs fermes leur permettant d'acquérir jusqu'à 5 333 333 unités supplémentaires au prix d'émission, laquelle option peut être levée, en totalité ou en partie, à la seule appréciation des preneurs fermes en tout temps avant la date de clôture du présent placement. Si l'option des preneurs fermes est levée intégralement, le prix d'offre sera de 109 999 998,75 \$, la rémunération des preneurs fermes sera de 4 949 999,94 \$ et le produit net revenant à la compagnie avant déduction des frais du présent placement sera de 105 049 998,81 \$ respectivement.

Les obligations qui incombent aux preneurs fermes aux termes du contrat de prise ferme peuvent être résiliées à l'appréciation de ces derniers si certains événements précis se produisent. Toutefois, les preneurs fermes sont tenus de prendre livraison et de régler le prix de la totalité des titres s'ils en souscrivent une partie aux termes du contrat de prise ferme. Le contrat de prise ferme prévoit que la compagnie doit verser aux preneurs fermes une rémunération de 0,16875 \$ l'unité offerte et vendue en contrepartie des services qu'ils auront fournis dans le cadre du présent placement. Le prix d'offre des unités a été fixé par voie de négociations entre la compagnie, d'une part, et Valeurs mobilières Sprott Inc., pour le compte des preneurs fermes, d'autre part.

Les unités, les actions ordinaires et les bons de souscription de série D composant les unités, de même que les actions ordinaires sous-jacentes aux bons de souscription de série D, n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 et, sous réserve de certaines exceptions, aucun de ces titres ni aucun des droits s'y rattachant ou des intérêts dans ceux-ci ne peut être offert aux fins d'achat ou de vente, vendu, transféré ou autrement aliéné, directement ou indirectement, aux États-Unis ou dans ses territoires ou possessions ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le profit de celles-ci. L'offre ou la vente de ces titres aux États-Unis ou dans ses territoires ou possessions ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le profit de celles-ci, violerait la Loi de 1933, sauf si l'offre ou la vente est faite conformément aux exigences d'inscription de la Loi de 1933 ou à une dispense de ces exigences. Chaque preneur ferme a convenu, sauf si cela est conforme aux modalités d'une dispense applicable, de s'abstenir d'offrir ou de vendre ces titres aux États-Unis ou dans ses territoires ou possessions ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le profit de celles-ci. Le présent prospectus simplifié ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des actions ordinaires ou des bons de souscription de série D aux États-Unis. En outre, pendant la période de 40 jours suivant le début du présent placement, le courtier (participant au présent placement ou non) qui offre ou vend les actions ordinaires ou les bons de souscription de série D aux États-Unis pourrait violer les exigences d'inscription de la Loi de 1933.

Dans le contrat de prise ferme, la compagnie a convenu de s'abstenir d'offrir, d'émettre, de vendre ou d'aliéner autrement (sous réserve de certaines exceptions), sans le consentement préalable des preneurs fermes (consentement qui ne peut être refusé sans motif raisonnable), les actions ordinaires ou les titres convertibles en des actions ordinaires ou pouvant être échangés contre des actions ordinaires, dans les 90 jours suivant la date de clôture du présent placement.

Conformément aux instructions générales de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de l'Autorité des marchés financiers, les preneurs fermes ne peuvent, pendant toute la durée du présent placement, offrir d'acheter ni acheter des actions ordinaires. La restriction qui précède comporte toutefois des exceptions, en autant que l'offre d'achat ou l'achat ne vise pas à créer une activité réelle ou apparente sur le marché de ces titres où à faire monter leur cours. Ces exceptions comprennent une offre d'achat ou un achat permis aux termes des règlements et des règles de la Bourse de Toronto concernant la stabilisation du marché et les activités de maintien passif du marché. Dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes peuvent effectuer des attributions excédentaires ou procéder à des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à des niveaux autres que ceux qui seraient autrement en vigueur sur le marché libre. Ces opérations, si elles sont entreprises, peuvent être interrompues à tout moment.

Financière Banque Nationale Inc. et Scotia Capitaux Inc. sont des filiales en propriété exclusive de banques canadiennes (les « banques »), qui sont des prêteurs de la compagnie aux termes de la facilité de crédit de 2003. En date du 30 septembre 2004, la compagnie était endettée envers divers prêteurs, dont les banques, pour un montant total d'environ 62 300 000 \$ US, dette qui est garantie par la quasi-totalité des éléments d'actif de la compagnie. Par conséquent, la compagnie peut être considérée comme un émetteur associé à l'égard de Financière Banque Nationale Inc. et de Scotia Capitaux Inc. pour l'application des règlements sur les valeurs mobilières de certaines provinces canadiennes. En date du présent prospectus simplifié, la compagnie respecte les modalités de sa dette. Depuis la date à laquelle la dette envers les banques a été contractée, la situation financière de la compagnie et la valeur des biens donnés en garantie de cette dette n'ont pas subi de changements défavorables importants. La décision de Financière Banque Nationale Inc. et de Scotia Capitaux Inc. d'assurer la prise ferme du placement a été prise sans la participation des banques et ces dernières n'ont exercé aucune influence quant à l'établissement des modalités du placement. Financière Banque Nationale Inc. et Scotia Capitaux Inc. ne tireront aucun avantage du présent placement, si ce n'est une partie de la commission des preneurs fermes que la compagnie doit payer. La compagnie peut être tenue d'affecter une partie du produit net du placement au remboursement de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit de 2003. Voir la rubrique « Évolution récente – La facilité de crédit de 2003 ».

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau qui suit présente les espèces et placements à court terme ainsi que la structure du capital consolidé au 31 décembre 2003 et au 30 juin 2004 compte tenu du présent placement. Ces renseignements doivent être lus parallèlement aux états financiers de la compagnie et aux notes y afférentes intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié.

	Au <u>31 décembre 2003</u> Actuel (vérifié)	Au <u>30 juin 2004</u> Actuel (non vérifié)	Au <u>30 juin 2004</u> Ajusté ¹⁾ (non vérifié)
	(en milliers de dollars américains)		
Espèces et placements à court terme	<u>95 220</u>	<u>58 960</u>	<u>126 111</u>
Dette à long terme incluant la portion à court terme	<u>64 194</u>	<u>68 176</u>	<u>68 176</u>
Revenus reportés incluant la portion à court terme	<u>24 948</u>	<u>18 334</u>	<u>18 334</u>
Avoir des actionnaires			
Capital-actions et bons de souscription d'actions ordinaires ²⁾	446 948	449 860	520 587
Surplus d'apport	-	16 212	16 212
Déficit	(111 006)	(116 856)	(120 432)
Redressement de conversion cumulé	<u>268</u>	<u>(2 912)</u>	<u>(2 912)</u>
Avoir des actionnaires total	<u>336 210</u>	<u>346 304</u>	<u>413 455</u>
Structure de capital consolidée	<u>424 849</u>	<u>432 814</u>	<u>499 965</u>
Actions ordinaires (en milliers)	240 842	241 919	265 919
Bons de souscription (en milliers)	20 150	20 150	32 150

Notes :

- 1) Les montants ajustés au 30 juin 2004 tiennent compte de l'émission de 24 000 000 d'unités, pour un produit brut de 90 000 000 \$ (70 726 916 \$ US) et des frais d'émission estimatifs du présent placement de 500 000 \$ (392 927 \$ US). Si le preneur ferme lève son

option en totalité, le produit brut s'élèvera à 109 999 998,75 \$ (86 444 007 \$ US); les espèces et quasi-espèces à 141 121 000 \$ US; la dette à long terme, y compris la portion à court terme, à 68 176 000 \$ US; l'avoir des actionnaires à 536 304 000 \$ US; le déficit à 121 139 000 \$ US; le total de l'avoir des actionnaires à 428 465 000 \$ US et la structure du capital consolidé à 514 975 000 \$ US.

- 2) À l'exclusion des options d'achat d'actions ordinaires accordées en vertu du Régime d'option d'achats d'actions de la compagnie.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la compagnie se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont, au 27 septembre 2004, 244 624 562 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires, à raison de un droit de vote par action ordinaire, de toucher les dividendes déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant, et de participer à la répartition du reliquat de l'actif de la compagnie en cas de liquidation ou de dissolution de celle-ci. Le capital-actions autorisé de la compagnie comprend également des actions privilégiées de catégorie I et de catégorie II sans droit de vote, dont aucune n'est actuellement émise et en circulation.

Pour plus de certitude, il n'existe aucune entente ni aucun arrangement de quelque nature que ce soit qui confère à un actionnaire des droits de vote différents. De plus, à la connaissance de la compagnie, il n'existe actuellement aucun arrangement pouvant entraîner, à une date ultérieure, un changement dans le contrôle de la compagnie.

INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., conseillers juridiques de la compagnie, et de Cassels Brock & Blackwell LLP, conseillers juridiques des preneurs fermes, le texte qui suit constitue un résumé fidèle et exact des principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent généralement aux souscripteurs d'unités qui, pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), sont des particuliers ou des sociétés résidant au Canada qui acquièrent et détiennent les actions ordinaires et les bons de souscription de série D et en disposent à titre d'immobilisations, et n'ont en aucun temps de lien de dépendance envers la compagnie et ne sont pas membres du même groupe que celle-ci. Les actions ordinaires et les bons de souscription de série D seront généralement considérés constituer des immobilisations pour un porteur à moins que ce dernier ne détienne ces titres dans le cadre d'une entreprise ou qu'il ne les ait acquis dans le cadre d'une ou plusieurs opérations considérées comme une affaire de caractère commercial. Certains porteurs dont les actions ordinaires pourraient ne pas autrement être admissibles en tant qu'immobilisations peuvent avoir le droit d'effectuer le choix irrévocable prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt afin que les actions ordinaires et tout « titre canadien » (comme ce terme est défini dans la Loi de l'impôt) dont ils sont propriétaires au cours de l'année d'imposition durant laquelle un tel choix est effectué ainsi qu'au cours de toutes les années d'imposition ultérieures soient réputés constituer des immobilisations.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et du règlement pris en application de celle-ci (le « règlement »), sur l'interprétation par les conseillers juridiques des pratiques administratives actuelles de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (l'« ADRC »), et sur tous les projets de modification (les « propositions fiscales ») de la Loi de l'impôt et du règlement annoncés publiquement par le ministre des Finances ou en son nom avant la date des présentes. Le présent résumé présume que les propositions fiscales seront adoptées dans leur forme proposée et ne tient compte ni ne prévoit d'autres changements en droit, que ce soit par suite de décisions ou de mesures judiciaires, législatives ou gouvernementales, ni ne tient compte de lois ou d'incidences fiscales provinciales,

territoriales ou étrangères. Rien ne garantit que les propositions fiscales seront adoptées dans leur forme proposée ou que des changements d'ordre législatif, judiciaire ou administratif ne viendront pas modifier les déclarations faites aux présentes.

Le présent résumé ne s'applique pas aux porteurs qui sont des « institutions financières » pour l'application des dispositions de la Loi de l'impôt relatives aux biens évalués à la valeur du marché.

Répartition du prix d'achat

Le porteur sera tenu de répartir le coût des unités de façon raisonnable entre les actions ordinaires et le demi-bon de souscription de série D de manière à déterminer leur coût respectif pour le porteur aux fins de l'application de la Loi de l'impôt. La compagnie a l'intention d'attribuer 3,74 \$ du prix de souscription de chaque unité à chaque action ordinaire émise et 0,01 \$ du prix de souscription de chaque unité à chaque demi-bon de souscription de série D. Bien que la compagnie estime que cette attribution soit raisonnable, celle-ci ne lie aucunement l'ADRC.

Exercice ou expiration de bons de souscription de série D

L'exercice de bons de souscription de série D ne constituera pas une disposition pour l'application de la Loi de l'impôt, de sorte que le porteur ne réalisera pas de gain ni ne subira de perte au moment de l'exercice d'un bon de souscription de série D. Le coût de chaque action ordinaire acquise lors de l'exercice d'un bon de souscription de série D sera la somme du prix de base rajusté du bon de souscription de série D pour le porteur immédiatement avant l'exercice de celui-ci et du prix d'exercice payé pour l'action ordinaire. Le prix de base rajusté d'un bon de souscription de série D sera déterminé en établissant la moyenne du coût du bon de souscription de série D pour le porteur par rapport au prix de base rajusté de tous les autres bons de souscription de série D que détient alors le porteur.

Au moment de l'expiration d'un bon de souscription de série D non exercé, le porteur subira généralement une perte en capital d'un montant égal au prix de base rajusté du bon de souscription de série D pour le porteur immédiatement avant le moment d'expiration.

Le prix de base rajusté d'une action ordinaire acquise à l'exercice d'un bon de souscription de série D sera généralement pris en compte dans le calcul du prix de base rajusté de toutes les autres actions ordinaires détenues à un moment donné à titre d'immobilisations par le porteur.

Disposition d'actions ordinaires et de bons de souscription de série D

La disposition réelle ou réputée d'une action ordinaire ou d'un bon de souscription de série D (autrement qu'au moment de son exercice) résultera généralement en un gain (ou une perte) en capital pour le porteur, dans la mesure où le produit de disposition obtenu par le porteur, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté pour le porteur de cette action ordinaire ou de ce bon de souscription de série D.

Généralement, la moitié de tout gain en capital réalisé par le porteur devra être incluse dans le calcul du revenu à titre de gain en capital imposable. Généralement, la moitié de toute perte en capital (une « perte en capital déductible ») subie par le porteur sera normalement portée en diminution des gains en capital imposables réalisés dans l'année de la disposition sous réserve des règles détaillées contenues dans la Loi de l'impôt. Dans la mesure où elle n'a pas été déduite en totalité dans cette année, elle pourra l'être dans toute année d'imposition subséquente ou dans les trois années d'imposition précédentes.

Dans le cas du porteur qui est une société, une perte en capital subie au moment de la disposition d'actions ordinaires sera généralement réduite par le montant des dividendes reçus ou réputés avoir été reçus par le porteur à l'égard de ces actions dans la mesure et selon les circonstances décrites dans la Loi de l'impôt. Des règles analogues s'appliquent lorsqu'une société est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions ordinaires, ou lorsqu'une fiducie ou une société de personnes dont une société est bénéficiaire ou membre, est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire de telles actions ordinaires.

Les gains en capital réalisés par un particulier ou une fiducie, autre que certaines fiducies désignées, peuvent donner lieu à un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt.

Le porteur qui est une « société privée sous contrôle canadien » (comme ce terme est défini dans la Loi de l'impôt) pourrait être assujetti à un impôt remboursable de 6 2/3 % sur ses gains en capital imposables en plus de l'impôt autrement payable aux termes de la Loi de l'impôt.

Dividendes

Le porteur qui est un particulier sera tenu d'inclure le montant des dividendes ou des dividendes réputés sur les actions ordinaires dans le calcul de son revenu. Le porteur sera assujetti, à l'égard de ces dividendes, aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes habituellement applicables aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables (au sens de la Loi de l'impôt).

Le porteur qui est une société par actions sera habituellement tenu d'inclure dans son revenu le montant des dividendes sur les actions ordinaires qu'il a reçus ou est réputé avoir reçus, mais aura habituellement le droit de déduire le montant des dividendes aux fins du calcul de son revenu imposable. Le porteur qui est une « société privée » ou une « société assujettie » (comme ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt) peut être assujetti, en vertu de la Partie IV de la Loi de l'impôt, à un impôt remboursable de 33 1/3 % sur les dividendes reçus ou réputés avoir été reçus sur les actions ordinaires, dans la mesure où ces dividendes sont déductibles aux fins du calcul du revenu imposable du porteur. Cet impôt sera remboursé à la société à raison de 1 \$ par tranche de 3 \$ de dividendes imposables versés pendant qu'elle est une société par actions fermée.

FACTEURS DE RISQUE

De par la nature même de ses activités, la compagnie est exposée à divers risques sur les plans financier et politique, de même qu'au point de vue de l'exploitation, dans le cours normal de ses affaires. Ces risques pourraient avoir une incidence considérable sur sa rentabilité et sur ses flux de trésorerie tirés de l'exploitation. Elle évalue ces risques et tente d'en réduire l'impact en se conformant à des normes d'exploitation élevées, notamment en faisant preuve de prudence dans la gestion et la planification de ses activités et de ses installations, en embauchant du personnel compétent à qui elle offre des programmes de formation et de perfectionnement, en mettant en place des normes internationales reconnues et en s'y conformant, en faisant effectuer des vérifications indépendantes et en souscrivant des polices d'assurance. *Les lecteurs sont invités à examiner attentivement les facteurs de risque énoncés ci-dessous.*

Industrie minière et projets miniers

Il n'existe pas, pour les projets d'exploration et de développement, d'antécédents sur lesquels fonder des estimations des coûts d'exploitation et des besoins en capitaux futurs. Il faut souvent compter un certain nombre d'années et engager des dépenses importantes pendant la période de mise en valeur d'une mine avant que celle-ci ne puisse entrer en production. Les projets de mise en valeur dépendent de la réalisation d'études de faisabilité concluantes, de la délivrance des permis gouvernementaux nécessaires et de l'obtention du financement requis. La rentabilité des projets de mise en valeur dépend de nombreux facteurs, tels que l'estimation des réserves, le taux de récupération des métaux, le prix des métaux dans l'avenir, les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation de ces projets.

L'exploration et la mise en valeur des gîtes minéraux comportent donc des risques financiers importants que même une évaluation prudente, de l'expérience et du savoir-faire ne peuvent permettre d'éviter. Même si la découverte d'un gisement peut procurer des avantages importants, peu de propriétés qui font l'objet de travaux d'exploration finissent par devenir des mines en exploitation. En fait, une mine doit produire des revenus suffisants pour compenser les coûts d'exploitation et de développement, tels que les frais engagés pour établir les réserves au moyen de forages, mettre au point des procédés métallurgiques, construire des installations et extraire et traiter les métaux provenant du minerai. Une fois que la production est commencée, il est impossible de déterminer si les programmes d'exploration et de mise en valeur en cours à une mine donnée permettront de remplacer les réserves actuelles par de nouvelles réserves.

Étant donné qu'elle détient des intérêts dans plusieurs mines, la compagnie est exposée aux risques et aux dangers inhérents au secteur minier, y compris :

- (i) les fluctuations du prix des métaux;
- (ii) les coûts de construction et d'exploitation d'une mine et des installations de traitement et d'affinage à un endroit en particulier;
- (iii) la possibilité de se procurer des sources d'énergie économiques et le caractère adéquat des sources d'approvisionnement en eau;
- (iv) l'accès inadéquat au site, les frais de transport imprévus, les retards et les coûts de réparation attribuables aux défauts de l'équipement;
- (v) l'évolution du cadre réglementaire (y compris de la réglementation régissant les prix, les redevances, les droits, les impôts, les restrictions applicables à la production, les contingentements des exportations des minéraux, ainsi que les coûts relatifs à la protection de l'environnement et des terres agricoles);
- (vi) les accidents du travail et les conflits de travail.

L'intervention de l'un de ces facteurs pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur le développement d'un projet et, par le fait même, sur les affaires, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la compagnie. Dans le cadre de ses activités, la compagnie est également exposée aux risques normalement associés à l'exploitation minière. L'abattage, le forage, l'extraction et le traitement du minerai comportent des risques et des dangers, tels que :

- (i) les risques environnementaux, y compris le déversement de polluants ou de produits chimiques dangereux;
- (ii) les teneurs et les tonnages de minerai imprévus à extraire et à traiter;
- (iii) les formations géologiques ou géotechniques inhabituelles ou imprévues qui sont défavorables, ou les conditions d'exploitation inhabituelles ou imprévues qui sont défavorables;
- (iv) les mouvements de pente, les coups de terrain, les effondrements, l'effondrement des murs de la fosse ou des digues, les incendies;
- (v) les phénomènes naturels et les catastrophes naturelles, tels que les intempéries, les inondations, les tremblements de terre et autres sinistres.

L'intervention de ces facteurs pourrait entraîner des dommages aux propriétés minières ou aux installations de production ou encore la destruction de celles-ci, des lésions corporelles ou des décès, des dommages environnementaux, des retards dans l'exploitation, des pertes financières et la possibilité d'une responsabilité légale. La compagnie pourrait être tenue responsable de dommages découlant de la pollution et d'autres pertes et pourrait ne pas pouvoir s'assurer contre ces risques ou ne pouvoir s'assurer que contre une partie de ces risques, pour des motifs politiques ou autres, ou elle pourrait décider de ne pas s'assurer contre ces risques en raison des primes élevées ou pour d'autres motifs. Ces facteurs pourraient entraîner des retards dans la production, une augmentation des coûts de production ou une responsabilité. Une indemnité versée au titre des obligations découlant de cette responsabilité pourrait être très élevée et avoir un effet défavorable sur la situation financière de la compagnie.

Concurrence

La compagnie est en concurrence avec d'autres compagnies minières en ce qui concerne l'acquisition d'intérêts dans des propriétés de métaux précieux et d'autres métaux ou minéraux. Dans la poursuite de ces occasions d'acquisitions, la compagnie rivalise avec d'autres compagnies canadiennes et étrangères qui disposent parfois de ressources, notamment de ressources financières, plus considérables que celles de la compagnie. Bien que la compagnie ait acquis bon nombre de ces éléments d'actif dans le passé, rien ne garantit que ses efforts en matière d'acquisitions connaîtront du succès dans l'avenir.

La compagnie livre concurrence, à l'échelle mondiale, à deux importants producteurs brésiliens de ferroniobium pour la vente de la production de la mine. Companhia Brasileira de Metalurgia e Mineração (« CBMM ») est le principal producteur de ferroniobium au monde avec une part de marché estimée à plus de 70 %.

Vente de la production et des réserves minérales

La compagnie a fondé les estimations de ses réserves minérales au 31 décembre 2003 sur un prix de l'or de 350 \$ US l'once. Selon une analyse de sensibilité utilisant un prix de l'or de 325 \$ US l'once, les réserves prouvées et probables globales de la compagnie relatives aux activités liées à l'or seraient inférieures de 5 %. **De plus amples renseignements sur les réserves prouvées et probables ainsi que sur les ressources minérales sont fournis à l'article 5 de la rubrique IV de la notice annuelle.** Dans l'éventualité d'une baisse marquée et prolongée du prix de l'or, la compagnie pourrait être tenue de réévaluer ses éléments d'actif.

Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation de réserves prouvées et probables, y compris plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la compagnie. L'estimation de réserves étant un processus complexe et subjectif, la précision de toute estimation de réserves dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles et de la qualité des hypothèses et du jugement des ingénieurs et des géologues. Les résultats des forages, des essais métallurgiques et de la production et de l'évaluation des plans miniers après la date d'une estimation de réserves peuvent justifier la révision de ces estimations.

De la deuxième moitié de 1996 à avril 2001, à l'exception d'un bref regain à la fin de septembre et en octobre 1999, le prix mondial de l'or n'a cessé de chuter. Depuis approximativement le mois de mai 2001, on assiste toutefois à une montée graduelle du cours de l'or, qui a franchi le cap de 300 \$ US l'once et se situe depuis au-dessus de ce cap. Le cours moyen de l'or s'est situé à 363 \$ US l'once en 2003, comparativement à 310 \$ US en 2002.

La compagnie tire la quasi-totalité de ses revenus et de son bénéfice de la vente d'or et de niobium. Le prix de l'or peut fluctuer en raison de facteurs qui sont indépendants de la volonté de la compagnie. Ces facteurs comprennent l'inflation générale, l'évolution des tendances en matière de placement et des systèmes monétaires internationaux, les événements politiques et les variations de l'offre et de la demande d'or sur les marchés publics et privés. Le marché de l'or est caractérisé par le fait que d'importantes quantités sont détenues en réserve hors terre, ce qui peut influencer fortement le prix de l'or si une partie de ces réserves est offerte sur le marché. En 1999, le marché de l'or a subi les effets des ventes de réserves d'or par certaines banques centrales de même que l'impact de l'annonce faite par les banques centrales européennes à la fin de septembre 1999 concernant les plafonds annuels qu'elles se sont imposés à l'égard des ventes d'or (l'« accord de Washington »). L'accord de Washington a été prolongé le 27 septembre 2004 pour une période de cinq ans, essentiellement selon les mêmes modalités. Cette prolongation devrait assurer la stabilité du marché.

Comme l'exigeaient les conditions de ses prêts jusqu'en août 2003, la compagnie a eu recours dans le passé à divers instruments pour limiter la volatilité de ses produits et garantir des flux de trésorerie liés à ses mines en exploitation. En août 2003, la compagnie a été en mesure d'éliminer l'exigence de ses prêteurs voulant qu'elle maintienne en place un programme de protection des revenus. Les instruments dont s'est servi la Compagnie pour se conformer à cette exigence ont une incidence sur le prix que la compagnie réalise sur ses ventes d'or. **De plus amples renseignements sur le programme de couverture de la compagnie sont fournis à l'article 6.1 de la rubrique IV de la notice annuelle.**

Une partie importante de la production annuelle de la mine Niobec est vendue aux termes de contrats commerciaux conclus avec des tiers. Toutefois, ces acheteurs ne sont pas tenus aux termes de ces contrats d'acheter et de prendre livraison de l'ensemble de la production de Niobec et rien ne garantit que ces contrats seront renouvelés à l'échéance ni que la compagnie sera en mesure de conclure des ententes avec d'autres acheteurs si les contrats existants ne sont pas renouvelés. En 2003, le marché du ferroniobium a été malmené par les conditions défavorables du marché nord-américain de l'acier et un environnement hautement concurrentiel au chapitre des prix. La compagnie poursuit ses efforts afin de contrebalancer la baisse de sa part de marché en Amérique du Nord en attirant de nouveaux clients en Asie.

Devises

La compagnie poursuit la majorité de ses activités au Canada et dans le bouclier guyanais. Les fluctuations de la monnaie canadienne par rapport au dollar américain ont un impact important sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation de la compagnie puisque le produit tiré de la vente de métaux est réalisé en dollars américains alors qu'environ 44 % des coûts d'exploitation sont en dollars canadiens. Par conséquent, toute hausse significative de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain,

combinée à un prix des métaux stable ou à la baisse, a un effet défavorable sur les résultats de la compagnie. Les fluctuations des devises locales au Guyana et au Suriname ont peu d'impact sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation de la compagnie puisque la majorité des dépenses engagées pour les mines Omai et Rosebel sont exprimées en dollars américains.

Activités à l'étranger

Une part importante de la production, des réserves et des ressources de la compagnie provient des mines Omai et Rosebel, et du projet Camp Caïman, tous trois situés dans le Bouclier guyanais. Ainsi, les risques inhérents aux conditions d'affaires dans cette région du monde se révèlent un élément important pour la compagnie. Plus particulièrement, les investissements de la compagnie dans OGML, dans RGM et dans d'autres projets ailleurs dans le monde, comportent des risques habituellement associés à un investissement dans un pays émergent. Ces risques comprennent notamment les risques relatifs à la stabilité des lois et des politiques, au rapatriement des capitaux et des profits, à l'expropriation, à la fiabilité des titres pour les propriétés minières et autres, à la révocation unilatérale de droits miniers, avec ou sans motif valable, à l'instabilité politique, à des conditions économiques extrêmes, à la dévaluation de la devise locale et à d'autres facteurs. La compagnie ne peut écarter complètement ces risques.

La compagnie a souscrit, pour la mine Rosebel, une assurance-investissement à l'étranger auprès d'un syndicat d'assureurs comprenant Exportation et développement Canada (« EDC »), une agence du gouvernement du Canada. L'assurance-investissement à l'étranger actuelle comprend également une couverture à l'égard des activités de la compagnie au Guyana et au Pérou. Ce type d'assurance couvre habituellement les risques suivants :

- (i) **Virement et inconvertibilité de fonds** : restriction ou blocage des fonds imposé par un gouvernement étranger ou un organisme public étranger, qui empêche la compagnie de rapatrier son investissement effectué du pays étranger.
- (ii) **Expropriation** : mesures prises par un gouvernement étranger qui ont l'effet d'une expropriation en ce qu'elles portent atteinte à l'exercice des droits fondamentaux découlant de l'investissement de la compagnie dans le pays étranger, y compris le droit d'exporter des biens du pays étranger, ou rendent impossible l'utilisation ou l'aliénation des éléments d'actif ou encore entravent le cours normal des affaires de la compagnie dans le pays étranger.
- (iii) **Violence politique** : en règle générale, dommages, destruction ou perte des biens corporels de la compagnie par suite d'une guerre, d'une émeute, d'une insurrection, d'une révolution, d'une rébellion, d'un sabotage ou d'autres actes d'hostilité politique comparables dans le pays étranger. La couverture s'applique également dans l'éventualité où les installations de la compagnie seraient inutilisables pendant une certaine période de temps en raison des circonstances dont il est question ci-dessus.

Dans tous les pays susmentionnés, la compagnie doit se conformer aux lois minières régissant l'exploration, l'exploitation, le traitement et la mise en marché des minéraux, ainsi que, dans certains cas, à des ententes minérales. Ces lois sont généralement semblables aux lois comparables des autorités législatives nord-américaines. Le fait, pour la compagnie, de ne pas se conformer à ces normes et à ces ententes peut entraîner des amendes ou encore la suspension ou la révocation de permis d'exploitation. La compagnie estime qu'elle respecte pour l'essentiel l'ensemble des lois et des règlements ainsi que des normes administratives applicables à ses activités.

Au Suriname, la compagnie a pris des mesures pour empêcher des mineurs illégaux de travailler sur la propriété Rosebel ou autour de celle-ci. Bien que ces mesures ne puissent pas éliminer totalement et de manière permanente de telles activités illégales, elles en ont réduit, à ce jour, l'impact de manière satisfaisante.

En cas de différend découlant de ses activités à l'étranger, la compagnie pourrait être assujettie à la compétence exclusive de tribunaux étrangers ou pourrait ne pas réussir à faire en sorte que des personnes étrangères soient assujetties à la compétence des tribunaux du Canada. La compagnie pourrait également avoir de la difficulté à faire valoir ses droits à l'encontre d'une entité gouvernementale en raison du principe de l'immunité absolue ou en être empêchée. Toutefois, les ententes minérales s'appliquant à OGML et RGM stipulent que toute mésentente entre les parties à l'entente sera soumise à l'arbitrage international.

Même si bon nombre des risques inhérents aux investissements et aux conditions d'affaires à l'étranger sont similaires dans d'autres pays, rien ne garantit qu'une couverture d'assurance-investissement à l'étranger sera disponible ou souscrite par la compagnie pour couvrir ses investissements futurs dans les pays susmentionnés ou dans d'autres pays où elle pourrait choisir d'investir.

Assurances

La compagnie détient une assurance contre les dommages matériels ainsi qu'une assurance de responsabilité civile complète pour l'ensemble de ses activités. De plus, elle est assurée contre le vol de lingots d'or et d'argent et contre la perte de marchandises en transit. Les polices d'assurance contre les dommages matériels couvrent certaines interruptions de l'exploitation résultant d'une perte assurée.

S'il est économiquement possible de le faire et si une telle assurance existe, la compagnie transfère un certain nombre de risques opérationnels et financiers à des compagnies d'assurance. La disponibilité d'une assurance couvrant ces risques est liée au dossier des sinistres antérieurs de la compagnie et aux conditions générales du marché.

La compagnie utilise les services de ses conseillers en assurance et de ses assureurs pour déterminer les risques potentiels et les moyens de les atténuer.

Les risques pour lesquels la compagnie ne détient aucune couverture comprennent notamment les effondrements, les inondations dans les mines et d'autres sinistres comparables. De plus, il existe des risques attribuables à la plupart des types de pollution environnementale pour lesquels la compagnie ne peut ou ne désire pas obtenir une couverture d'assurance. La compagnie estime avoir pris des mesures adéquates afin de réduire au minimum les risques de pollution environnementale.

Conformité à la réglementation environnementale

L'adoption d'une réglementation nouvelle ou plus élaborée en matière de protection de l'environnement pourrait, le cas échéant, avoir un impact sur les projets de la compagnie ou autrement avoir un effet défavorable important sur ses activités. En conséquence, les dépenses engagées pour une partie ou l'ensemble des projets, les quantités réellement produites, les taux de récupération et les coûts d'exploitation au comptant, entre autres choses, pourraient subir des effets défavorables importants et être très différents des dépenses, des quantités produites, des taux de récupération et des coûts prévus, et les dates de production estimatives pourraient être retardées de manière importante, dans chaque cas. De telles circonstances pourraient avoir un effet défavorable important sur les affaires, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la compagnie.

Litiges

Outre le recours collectif intenté au Guyana, la compagnie fait l'objet de diverses demandes, poursuites en justice, demandes éventuelles et plaintes survenant dans le cours normal de ses affaires. Elle pourrait également devoir payer de nouvelles cotisations d'impôts sur les bénéfices et d'impôts miniers pour certains exercices. La compagnie est d'avis que des décisions défavorables dans quelque procédure en suspens ou imminente relatives à quelque cotisation éventuelle ou quelque montant qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant, n'auront pas d'effet défavorable important sur sa situation financière. Voir la rubrique « Évolution récente – Recours collectif au Guyana ».

Titres miniers

L'octroi de titres miniers en Guyane française est l'aboutissement d'un long processus auprès des autorités françaises locales (en Guyane française) et nationales (à Paris). Dans le cadre de la fusion d'Ariane qui a été conclue en novembre 2003, la compagnie a obtenu une opinion sur les titres confirmant que les 3 permis d'exploration adjacente (71 km²) connus sous les noms de Camp Caïman, Trésor et Patawa et formant le projet Camp Caïman sont en ordre et détenus de plein droit. Bien que ces permis ont expiré le 31 juillet 2004, une demande pour une concession minière de 30 km² correspondant essentiellement au permis du Camp Caïman a été déposée auprès des autorités françaises le 23 juillet 2003. La demande est présentement à être traitée à Paris, par le Conseil d'État, dernière instance consultative, en tenant compte des recommandations positives faites par les autorités concernées à Cayenne, en Guyane française. Une demande a été soumise en mars 2004 afin que les deux autres permis d'exploration soient renouvelés pour une période supplémentaire de cinq ans (soit jusqu'au 31 juillet 2009). Conformément à l'application de la loi française sur les mines, la validité des permis actuels sera prolongée jusqu'à ce que les autorités françaises prennent une décision relativement à la demande de concession minière et de renouvellement de permis. Bien que la Compagnie ait reçu des autorités compétentes plusieurs avis mentionnant que ces demandes sont dûment traitées, rien ne garantit qu'une concession lui sera accordée à l'égard du projet Camp Caïman.

Acquisition au Pérou

Rien ne garantit que l'acquisition envisagée par la compagnie d'une participation de 55,3 % dans CMPSA se réalisera. La compagnie a entrepris d'effectuer une vérification diligente de CMPSA et rien ne garantit que cette vérification sera favorable et que la compagnie sera en mesure de conclure une entente officielle à l'égard de l'acquisition.

Examen par la Securities and Exchange Commission

La SEC étudie actuellement le formulaire *Form 40-F* déposé par la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Rien ne garantit que l'examen mené par la SEC n'aura pas un effet important sur la façon dont la compagnie a déclaré et déclarera son bénéfice. Voir la rubrique « Évolution récente – Examen par la Securities and Exchange Commission du formulaire *Form 40-F* déposé par la compagnie ».

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relatives aux unités offertes au moyen du présent prospectus simplifié seront examinées par Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., pour le compte de la compagnie, et par Cassels Brock & Blackwell LLP, pour le compte des preneurs fermes. En date des présentes, les associés et les avocats salariés du cabinet Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., en tant que groupe, et les associés et les avocats salariés du cabinet Cassels Brock & Blackwell LLP, en tant que groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1 % de l'ensemble des actions ordinaires.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la compagnie sont Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., comptables agréés, Tour de la Banque Nationale, 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1900, Montréal (Québec) H3B 4L8. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires est Compagnie Trust CIBC Mellon, à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des bons de souscription de série D est Compagnie Trust CIBC Mellon, à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts, par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de Les Minéraux Séquoia Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Les Minéraux Séquoia Inc.** aux 31 décembre 2003 et 2002 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Québec (Québec) Canada

Le 20 février 2004, à l'exception de la note 23 datée du 2 juillet 2004

Les Minéraux Séquoia Inc.

Bilans consolidés

(en milliers de dollars)

	Aux 31 décembre	
	2003	2002
	\$	\$
		(redressé)
		(note 3)
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	412	918
Placements temporaires	56	66
Comptes débiteurs (note 9)		
Clients et autres	5 901	6 723
Société mère	-	357
Stocks (notes 5 et 9)	7 332	6 673
Charges payées d'avance	204	262
Actifs d'impôts futurs (note 16)	-	273
Actif à court terme de l'activité abandonnée (note 4)	-	3 034
Partie à court terme du placement (note 6)	9	-
	13 914	18 306
Crédits d'impôt à recouvrer	216	216
Placement (note 6)	109	-
Billet à recevoir de la société mère , sans intérêt	-	450
Immobilisations corporelles (notes 7, 9, 12 et 13)	46 985	45 175
Écart d'acquisition	1 132	1 132
Frais reportés (note 8)	1 235	1 883
Actifs d'impôts futurs (note 16)	7 569	7 973
Actif à long terme de l'activité abandonnée (note 4)	500	3 149
	71 660	78 284
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 9)	1 800	350
Comptes créditeurs et charges		
Clients et autres	4 687	3 266
Société mère	-	67
Impôts sur les bénéfices à payer	5	538
Partie à court terme de la dette à long terme	6 500	4 122
Passif à court terme de l'activité abandonnée (note 4)	-	1 400
	12 992	9 743
Provision pour frais de restauration de sites miniers (note 10)	888	829
Passif au titre des prestations constituées (note 11)	628	558
Dette à long terme (note 12)	15 192	24 462
Déventures convertibles (note 13)	15 303	14 973
Actions privilégiées rachetables (note 14)	-	7 829
	45 003	58 394
Engagements et garanties (note 21)		
Capitaux propres		
Capital-actions (note 14)	24 271	28 650
Autres composantes des capitaux propres (note 15)	5 111	3 326
Surplus d'apport (note 1)	10 708	-
Déficit	(13 433)	(12 086)
	26 657	19 890
	71 660	78 284
Événement subséquent (note 23)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(2)

Robert Dutil, CA, administrateur

Robert Normand, administrateur

Les Minéraux Séquoia Inc.

Déficit consolidé

(en milliers de dollars)

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003	2002
	\$	\$
		(redressé)
		(note 3)
Solde au début de l'exercice		
Solde déjà établi	10 755	5 979
Modification d'une convention comptable (note 3)	1 331	1 367
Solde redressé	12 086	7 346
Perte nette pour l'exercice	588	4 740
Frais de réorganisation, déduction faite des impôts afférents de 447 \$	759	-
Solde à la fin de l'exercice	13 433	12 086

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Résultats consolidés

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action)

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$ (redressés) (note 3)
Revenus	38 839	42 100
Coût des ventes et charges d'exploitation avant les éléments suivants	28 777	29 191
Amortissement et épuisement des immobilisations corporelles	2 287	2 512
	31 064	31 703
Bénéfice d'exploitation	7 775	10 397
Autres charges (produits)		
Intérêts sur la dette à long terme et les débentures convertibles	2 839	3 096
Accroissement de la valeur des débentures convertibles	542	463
Accroissement de la valeur des actions privilégiées rachetables	1 305	1 105
Amortissement des frais de financement reportés	353	355
Autres intérêts et frais bancaires	275	172
Revenus de placements et autres	(46)	(173)
Perte de change	864	55
	6 132	5 073
Bénéfice avant impôts	1 643	5 324
Charge d'impôts sur les bénéfices (note 16)	2 111	1 968
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités poursuivies	(468)	3 356
Perte nette provenant de l'activité abandonnée (note 4)	(120)	(8 096)
Perte nette pour l'exercice	(588)	(4 740)
Bénéfice net (perte nette) de base et dilué(e) par action des activités poursuivies (note 17)	(0,010)	0,072
Perte nette de base et diluée par action de l'activité abandonnée (note 17)	(0,003)	(0,173)
Perte nette de base et dilué(e) par action (note 17)	(0,013)	(0,101)
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (note 17)	47 017 336	46 927 184

Les Minéraux Séquoia Inc.

Flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dollars)

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$ (redressés) (note 3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités poursuivies	(468)	3 356
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Provision pour frais de restauration de sites miniers	59	(10)
Amortissement et épuisement des immobilisations corporelles	2 287	2 512
Amortissement des frais de financement reportés	353	355
Gain à la vente de placements temporaires	(20)	(45)
Accroissement de la valeur des débentures convertibles	542	463
Accroissement de la valeur des actions privilégiées rachetables	1 305	1 105
Avantages sociaux futurs	171	27
Impôts futurs	1 199	840
	5 428	8 603
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs (note 1)	829	(1 333)
Stocks	(659)	703
Charges payées d'avance	58	219
Comptes créditeurs et charges (notes 1 et 7)	539	426
Impôts sur les bénéfices à payer	(533)	813
	234	828
	5 662	9 431
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de l'emprunt bancaire	1 450	(2 350)
Dette à long terme contractée	-	15
Remboursement de la dette à long terme	(6 892)	(4 026)
	(5 442)	(6 361)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produit de la vente de placements temporaires	30	197
Augmentation du billet à recevoir de la société mère (note 1)	(206)	(250)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(3 842)	(2 575)
Frais de réorganisation (note 1)	(796)	(8)
	(4 814)	(2 636)
Espèces et quasi-espèces provenant des (affectées aux) activités poursuivies	(4 594)	434
Espèces et quasi-espèces provenant de (affectées à) l'activité abandonnée (note 4)	4 088	(527)
	(506)	(93)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	918	1 011
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	412	918
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	2 991	3 156
Impôts sur les bénéfices payés	1 445	322

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

1 Réorganisation, présentation des états financiers et nature des activités

Le 29 décembre 2003, Mazarin Inc. (« Mazarin ») a distribué à ses actionnaires, par le biais du plan d'arrangement approuvé par ces derniers et sanctionné par la Cour Supérieure du Québec (« l'arrangement »), sa participation dans sa filiale 9102-3648 Québec Inc. (« 9102 ») oeuvrant dans le secteur des minéraux industriels. Dans le cadre de l'arrangement, Mazarin a créé une nouvelle société, Les Minéraux Séquoia Inc. (« Séquoia »), filiale en propriété exclusive, à qui elle a transféré sa participation dans 9102 en échange de 46 927 184 actions ordinaires de Séquoia ainsi que par la prise en charge de dettes de Mazarin, dont une débenture de 1 288 \$ et une partie « autres composantes de capitaux propres » de 285 \$, et par la compensation d'un billet à recevoir de 1 232 \$. L'accroissement accumulé de la valeur de la débenture transférée au montant de 73 \$ a été imputé au surplus d'apport. La différence de 10 781 \$ entre le capital-actions alors comptabilisé dans 9102 au montant de 25 918 \$ et la valeur comptable des actifs nets acquis au montant de 15 137 \$ a été imputée au surplus d'apport. Des frais de réorganisation totaux de 1 206 \$ (incluant un montant de 560 \$ comptabilisé dans les comptes créditeurs et charges au 31 décembre 2003) ont été imputés au déficit dont un montant de 194 \$ était inclus dans les autres frais reportés au 31 décembre 2002. De plus, des frais de réorganisation supplémentaires de 344 \$ ainsi que certains montants inclus dans les débiteurs et totalisant 350 \$ ont été transférés à Mazarin en contrepartie de l'augmentation du billet à recevoir de la société mère. Par la suite, Mazarin a distribué les actions de Séquoia à ses actionnaires à raison d'une action de Séquoia pour chaque action de Mazarin détenue.

Comme 9102 et Séquoia étaient contrôlées par Mazarin, l'opération a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs, et l'information financière historique de 9102 est devenue l'information financière historique de la nouvelle société issue de la fusion survenue le 29 décembre 2003 entre 9102 et Séquoia.

La société issue de cette fusion, constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, a conservé la dénomination sociale de Les Minéraux Séquoia Inc. Elle évolue dans un secteur d'activité qui est celui de l'extraction, de la transformation, de la fabrication et de la commercialisation de métaux et minéraux industriels, incluant le niobium et la dolomie, et détient également un important gisement de graphite à être développé.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

2 Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de Les Minéraux Séquoia Inc. (la « société ») comprennent les comptes de la société et de ses filiales, comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ils comprennent également la participation dans une coentreprise, comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques importants ont été éliminés. Les pourcentages de participation de la société sont les suivants :

	Pourcentage de participation
Filiales	
Services Minéraux Industriels Inc.	100 %
3765351 Canada Inc.	100 %
Coentreprise	
Mine Niobec	50 %

Les principales composantes provenant de la coentreprise incluse dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

	2003 \$	2002 \$
Actif à court terme	11 683	12 646
Immobilisations corporelles	39 709	38 909
Passif à court terme	2 359	2 565
Passif à long terme	1 516	1 386
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	14 021	14 045
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 434)	(1 919)

La quasi-totalité des revenus et charges d'exploitation inscrits aux résultats provient de la coentreprise.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la provision pour créances irrécouvrables, les provisions pour désuétude des stocks, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, la juste valeur de l'écart d'acquisition, les impôts futurs, la provision pour frais de restauration des sites miniers et certaines charges à payer. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Conversion des devises

Opérations en devises

La société utilise la méthode temporelle pour la conversion des devises en dollars canadiens. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Au cours de l'exercice, les revenus et les charges sont convertis au taux de change moyen mensuel. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

Instruments financiers dérivés

La société conclut des contrats de change à terme pour se protéger des fluctuations éventuelles du taux de change sur les flux de trésorerie liés à des revenus prévus libellés en devises étrangères. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transactions ou de spéculation. Les gains ou pertes de change non réalisés sur ces contrats sont constatés à titre d'ajustement des ventes lorsque la vente désignée est réalisée.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires, qui sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande, ne s'inscrivent pas dans la définition des espèces et quasi-espèces.

Constatation des revenus et stocks

La société comptabilise les revenus lors de la prise en charge des produits par les clients.

Les stocks de produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût complet moyen. Les stocks de fournitures et de matières premières sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti, et du coût de remplacement.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales s'y rapportant. Lors d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles est réduite jusqu'à concurrence de la valeur recouvrable nette. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et est calculé selon les méthodes et période ou taux suivants :

	Méthodes	Période ou taux
Carrière	(*)	(*)
Installations et équipements miniers	(*)	(*)
Bâtiments	Linéaire	10 à 20 ans
Machinerie et équipement	Solde dégressif	10 % à 20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	10 % à 20 %
Équipement de bureau	Solde dégressif	20 %

- * L'amortissement des installations et équipements miniers et l'épuisement de la carrière sont calculés selon la méthode de l'amortissement proportionnel à la production sur la durée économique estimative des gisements.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition, qui représente l'excédent du prix d'achat de la coentreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, est soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquent si des événements ou des circonstances surviennent indiquant qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur. Si une perte de valeur résultait d'un tel test, elle serait portée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle surviendrait.

Frais reportés

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du financement correspondant.

Les autres frais reportés sont constitués principalement de frais engagés pour le développement de projets miniers et seront inclus dans le coût du projet s'il se concrétise ou radiés si le projet est abandonné.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Avantages sociaux futurs

La société comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, la société a adopté les conventions suivantes :

- La société a choisi d'amortir prospectivement l'obligation transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient normalement toucher des prestations.
- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant, entre autres, le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de treize ans au 31 décembre 2003. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages postérieurs à la date de la retraite est de sept ans au 31 décembre 2003.

Résultat par action

Le résultat de base par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions participantes potentielles dilutives au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions participantes de la société à la valeur boursière moyenne des actions participantes au cours de l'exercice.

Régime de rémunération à base d'actions

La société a établi un régime de rémunération en actions qui est décrit à la note 14. Toute contrepartie reçue des participants au régime lors de l'exercice d'options est créditée au capital-actions.

Le 1^{er} janvier 2003, la société a adopté prospectivement les modifications apportées au chapitre 3870 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». Les modifications apportées requièrent la comptabilisation d'une charge de rémunération dans les états financiers pour toutes formes de rémunérations à base d'actions consenties aux salariés et aux non-salariés, incluant les options d'achat d'actions, au moyen d'une méthode fondée sur la juste valeur. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu de répercussions sur les résultats de la société en 2003 car aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée au cours de l'exercice.

Cependant, pour les exercices antérieurs, la société est toujours tenue de présenter des informations pro forma relativement au résultat net et au résultat net par action, comme si des charges de rémunération avaient été constatées dans les états financiers pour les options octroyées au cours de l'exercice 2002 en utilisant la méthode fondée sur la juste valeur (note 14).

Nouvelles normes comptables

Au cours du premier trimestre de l'exercice, la société a adopté prospectivement la note d'orientation concernant la comptabilité no 14 du Manuel de l'ICCA, « Informations à fournir sur les garanties ». Cette note d'orientation fournit des directives quant à la détermination des garanties et exige que le garant présente les détails importants liés aux garanties données, qu'il prévoit ou non effectuer des paiements en vertu de ces garanties. Les informations supplémentaires découlant de l'application de cette nouvelle norme sont présentées à la note 21 des présents états financiers consolidés.

En mars 2003, l'ICCA a publié le chapitre 3110 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». La nouvelle norme se concentre sur la constatation et la mesure des passifs se rapportant aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, du développement ou de l'exploitation normale de ces actifs. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et n'a pas encore déterminé les répercussions de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

En avril 2003, l'ICCA a publié le chapitre 3063 « Dépréciation d'actifs à long terme ». Ce nouveau chapitre modifie les normes de constatation et de mesure actuelles concernant les actifs à long terme destinés à être utilisés. Ainsi, toute perte de valeur sera déterminée par comparaison entre la valeur comptable nette et la juste valeur. L'adoption de cette nouvelle norme le 1^{er} janvier 2004 n'aura pas d'effet sur les états financiers consolidés de la société.

En mai 2003, l'ICCA a publié le chapitre 3475 « Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités », qui s'applique aux opérations de sortie amorcées par suite d'un engagement de la société à poursuivre un plan. Ce nouveau chapitre fournit des directives sur la constatation, la mesure et la présentation des actifs à long terme destinés à être sortis, et sur les informations à fournir à leur égard. Cette nouvelle norme est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2003 et n'a pas eu de répercussions sur les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2003.

En juillet 2003, l'ICCA a publié les chapitres 1100 et 1400 « Principes comptables généralement reconnus » et « Normes générales de présentation des états financiers ». Ces nouveaux chapitres définissent les principes comptables généralement reconnus (PCGR), établissent le degré d'autorité relative aux divers types de prises de position du Conseil des normes comptables de l'ICCA et clarifient le rôle de la pratique sectorielle dans l'établissement des PCGR. La société ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles normes entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2004 aura des répercussions sur ses états financiers consolidés.

En juillet 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation en comptabilité no 13 « Relations de couverture ». Cette nouvelle norme décrit les exigences concernant l'identification, la désignation et l'efficacité des contrats de change à terme aux fins de l'application de la comptabilité de couverture. En décembre 2003, la société a mis en place la documentation requise pour la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle norme, soit le 1^{er} janvier 2004. Par conséquent, les contrats de change à terme de la société, qui sont utilisés pour couvrir les ventes prévues libellées en dollars US, pourront continuer de se qualifier aux fins de la comptabilité de couverture, et les gains et les pertes de change sur ces contrats continueront d'être constatés à titre d'ajustement des ventes lorsque les ventes couvertes seront comptabilisées.

3 Modification d'une convention comptable

Le 1^{er} janvier 2003, la société a modifié rétroactivement sa convention comptable en ce qui a trait à la constatation des revenus et l'évaluation des stocks. Dans les exercices précédents, la société comptabilisait les revenus provenant des minéraux de la coentreprise lorsque ceux-ci étaient extraits de la mine et traités sur place à l'usine, et les stocks étaient évalués à leur valeur de réalisation nette estimative. Depuis le 1^{er} janvier 2003, la société comptabilise les revenus de la coentreprise lors de la prise en charge des minéraux par les clients, et les stocks sont évalués au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

En conséquence, les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 ainsi que le bilan au 31 décembre 2002 ont été redressés comme suit :

	Augmentation (diminution) \$
Résultats	
Revenus	634
Coût des ventes et charges d'exploitation	<u>577</u>
Bénéfice avant impôts	57
Charge d'impôts sur les bénéfices	<u>21</u>
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	<u>36</u>
 Bilan	
Stocks	(2 102)
Comptes débiteurs	(134)
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	268
Actifs d'impôts futurs	<u>637</u>
Déficit	<u>1 331</u>

4 Abandon d'une activité

À la fin du quatrième trimestre de 2002, la direction a pris la décision de disposer de son activité de production d'aluminate de calcium située à Thetford Mines. Cette transaction a été conclue le 15 mai 2003.

Les résultats de l'activité abandonnée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 tiennent compte de la perte d'exploitation nette jusqu'au 31 décembre 2002. La perte nette provenant de la cession de l'activité pour les exercices terminés les 31 décembre 2003 et 2002 tient compte de la perte découlant de la disposition des actifs, des pertes d'exploitation estimatives jusqu'à la date de cession et des autres frais relatifs à la disposition de ces éléments d'actif.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$
Revenus	2 133	3 747
Perte d'exploitation avant impôts	-	(3 608)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	-	(1 373)
Perte nette d'exploitation	-	(2 235)
Perte provenant de la cession de l'activité avant les impôts sur les bénéfices	(195)	(9 461)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	(75)	(3 600)
Perte nette provenant de la cession de l'activité	(120)	(5 861)
Perte nette provenant de l'activité abandonnée	(120)	(8 096)

Les éléments d'actif et de passif de l'activité abandonnée présentés dans le bilan s'établissent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$
Actif		
Actif à court terme		
Comptes débiteurs	-	1 498
Stocks	-	1 388
Charges payées d'avance	-	148
Actif à court terme de l'activité abandonnée	-	3 034
Solde de prix de vente à recevoir, sans intérêt, échéant en mai 2005	500	-
Immobilisations corporelles et actif à long terme de l'activité abandonnée	-	3 149
Total de l'actif de l'activité abandonnée	500	3 149
Comptes créditeurs et charges et total du passif de l'activité abandonnée	-	1 400

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Les espèces et quasi-espèces provenant de (affectées à) l'activité abandonnée s'établissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003	2002
	\$	\$
Activités d'exploitation	1 439	(329)
Activités d'investissement	2 649	(198)
	4 088	(527)

5 Stocks

	Aux 31 décembre	
	2003	2002
	\$	\$
		(redressé)
		(note 3)
Produits finis	5 584	5 148
Fournitures	1 748	1 525
	7 332	6 673

6 Placement

	Aux 31 décembre	
	2003	2002
	\$	\$
Hypothèque à recevoir, 6 %, encaissable par versements mensuels de 1,4 \$ comprenant le capital et les intérêts, échéant en juillet 2013	118	-
Moins la partie à court terme	9	-
	109	-

Au cours de l'exercice, Mazarin a transféré une hypothèque à recevoir au montant de 118 \$ à la société en contrepartie de la diminution du billet à recevoir de la société mère.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

7 Immobilisations corporelles

Aux 31 décembre				
2003			2002	
	Coût \$	Amortissement et épuisement cumulés \$	Coût \$	Amortissement et épuisement cumulés \$
Terrains	584	-	308	-
Carrière	373	10	373	7
Installations et équipements miniers	42 269	4 773	40 239	3 293
Bâtiments	1 228	433	1 228	368
Machinerie et équipement	9 000	3 499	7 640	2 971
Matériel roulant	2 750	644	2 323	463
Équipement de bureau	378	238	372	206
	56 582	9 597	52 483	7 308
Moins : Amortissement et épuisement cumulés	9 597		7 308	
	46 985		45 175	

Au cours de l'exercice, la société a acquis des immobilisations corporelles pour une somme de 4 209 \$ (2 591 \$ au 31 décembre 2002) dont un montant de 306 \$ est inclus dans les comptes créditeurs et charges au 31 décembre 2003 (51 \$ au 31 décembre 2002). De plus, au cours de l'exercice, des subventions au montant de 112 \$ (néant en 2002) ont été portées en diminution du coût des immobilisations corporelles.

8 Frais reportés

Aux 31 décembre		
	2003 \$	2002 \$
Frais de financement reportés (déduction faite de l'amortissement cumulé de 971 \$; 618 \$ au 31 décembre 2002)	934	1 287
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	161	262
Autres frais reportés (note 1)	140	334
	1 235	1 883

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

9 Emprunt bancaire

La société dispose de facilités de crédit totalisant 5 000 \$ sous forme d'une marge de crédit bancaire autorisée portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 % et échéant en octobre 2004. Une hypothèque mobilière affectant l'universalité de tous les biens meubles et immeubles est donnée en garantie de la marge de crédit. Au 31 décembre 2003, un montant de 1 800 \$ (350 \$ au 31 décembre 2002) était utilisé à même la marge de crédit bancaire.

10 Provision pour frais de restauration de sites miniers

	Aux 31 décembre	
	2003	2002
	\$	\$
Frais de restauration de sites miniers	888	829

La provision pour frais de restauration de sites miniers, estimée par la direction de la société, représente les frais futurs estimés relatifs à la restauration des sites miniers de la coentreprise en cas de fermeture. La provision pour frais de restauration de sites miniers est calculée sur une base non actualisée fondée sur la durée de vie utile estimative de la mine en fonction des réserves restantes. Toute variation entre les montants ainsi estimés et ceux éventuellement payés sera enregistrée à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la matérialisation aura lieu.

Un plan de restauration a été soumis au ministère des Ressources naturelles du Québec et approuvé par ce dernier. En vertu de ce plan, la quote-part de la société dans les versements que la coentreprise devra effectuer se répartit comme suit :

	\$
2004	9
2005	28
2006	46
2007	65
2008 et suivants	307

Ces versements sont inclus dans la provision susmentionnée.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

11 Avantages sociaux futurs

La société offre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses salariés le paiement des prestations de retraite et d'avantages postérieurs à la date de la retraite.

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux différents régimes de la société, établies par des actuaires indépendants :

	Exercices terminés les 31 décembre					
	2003			2002		
	Régime de retraite \$	Autres régimes \$	Total \$	Régime de retraite \$	Autres régimes \$	Total \$
Obligation au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	2 074	617	2 691	1 213	526	1 739
Modification au régime	174	-	174	-	-	-
Transfert de l'obligation de la société mère	-	-	-	564	-	564
Coût des services rendus au cours de l'exercice	225	43	268	150	45	195
Intérêts débiteurs	159	40	199	120	35	155
Cotisations des participants	29	-	29	37	-	37
Perte actuarielle	36	210	246	26	23	49
Prestations versées	(109)	(12)	(121)	(36)	(12)	(48)
Solde à la fin de l'exercice	2 588	898	3 486	2 074	617	2 691
Actifs des régimes						
Valeur du marché au début de l'exercice	1 802	-	1 802	1 312	-	1 312
Transfert des actifs de la société mère	-	-	-	468	-	468
Rendement réel des actifs des régimes	92	-	92	(139)	-	(139)
Cotisations de l'employeur	177	-	177	160	-	160
Cotisations des participants	29	-	29	37	-	37
Prestations versées	(109)	-	(109)	(36)	-	(36)
Valeur du marché à la fin de l'exercice	1 991	-	1 991	1 802	-	1 802
Situation de capitalisation – déficit	(597)	(898)	(1 495)	(272)	(617)	(889)
Obligation transitoire non amortie	74	-	74	81	-	81
Perte actuarielle nette non constatée	521	270	791	453	59	512
Coût non amorti des services passés	163	-	163	-	-	-
Actif (passif) au titre des prestations constituées	161	(628)	(467)	262	(558)	(296)

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le 1^{er} janvier 2003, la société a apporté certaines modifications à son régime de retraite. Ainsi, elle permet notamment aux salariés de participer à ce régime jusqu'à l'âge de 69 ans comparativement à 65 ans par le passé. Cette modification a eu pour effet d'augmenter l'obligation au titre des prestations constituées d'un montant de 174 \$.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées se détaillent comme suit :

Aux 31 décembre				
2003			2002	
	Régime de retraite %	Autres régimes %	Régime de retraite %	Autres régimes %
Taux d'actualisation	6,0	6,0	6,5	6,5
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,5	-	7,0	-
Taux de croissance de la rémunération	4,0	4,0	5,0	3,0

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance hypothétique du coût des soins médicaux couverts par participant a été fixé à 10 % pour les années 2004 à 2007. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait être réduit à 5 % à compter de 2008. De plus, le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires couverts par participant a été fixé à 4 %.

La charge nette de la société au titre des régimes se détaille comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre						
2003			2002			
	Régime de retraite \$	Autres régimes \$	Total \$	Régime de retraite \$	Autres régimes \$	Total \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	225	43	268	150	45	195
Intérêts débiteurs	159	40	199	120	35	155
Rendement prévu des actifs des régimes	(139)	-	(139)	(130)	-	(130)
Amortissement de l'obligation transitoire, du coût pour services passés et de la perte actuarielle	33	-	33	5	-	5
	278	83	361	145	80	225

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

12 Dette à long terme

	Aux 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$
Emprunt pour lequel une hypothèque universelle de premier rang sur tous les biens meubles et immeubles est donnée en garantie, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 %, ou sous forme d'acceptations bancaires, remboursable par versements trimestriels en capital de 1 000 \$ et un versement final en mars 2006	16 150	23 000
Solde de prix d'achat pour lequel une hypothèque mobilière sur des immeubles est donnée en garantie, sans intérêt jusqu'au 31 mars 2004 et 10 % par la suite, remboursable à compter du 31 mars 2004 en huit versements trimestriels en capital de 625 \$, échéant en décembre 2005	5 000	5 000
Emprunts auprès de Développement Économique Canada, portant intérêt au taux d'escompte moyen de la Banque du Canada plus 3 %, remboursables le 31 mars 2005	542	542
Obligations relatives à de l'équipement remboursées au cours de l'exercice	-	42
	21 692	28 584
Moins la partie à court terme	6 500	4 122
	15 192	24 462

Les remboursements estimatifs en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des trois prochains exercices s'établissent à 6 500 \$ en 2004, 7 042 \$ en 2005 et 8 150 \$ en 2006.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

13 Débentures convertibles

	Aux 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$
Composante dette de débentures pour lesquelles une hypothèque universelle de second rang sur tous les biens meubles et immeubles est donnée en garantie, convertibles en actions ordinaires au prix de 0,4401 \$ l'action en tout temps au gré des détenteurs. Les débentures, d'une valeur nominale de 16 500 \$, portent intérêt au taux de 10 % par année et viennent à échéance en mars 2007 a), b), c) et d)	14 015	13 473
Composante dette d'une débenture, convertible en actions ordinaires de la société et de Mazarin au prix de 0,70 \$ l'action en tout temps au gré des détenteurs et convertible partiellement au gré de la société à compter de janvier 2004 selon certaines conditions. La débenture, d'une valeur nominale de 1 500 \$, porte intérêt au taux de 10 % par année et vient à échéance en décembre 2006 a)	1 288	-
Débenture auparavant convertible en actions de Mazarin et maintenant convertible en actions de la société (note 15)	-	1 500
	<u>15 303</u>	<u>14 973</u>

- a) La juste valeur de l'option de conversion liée aux débentures convertibles figure au poste « Autres composantes des capitaux propres » dans les capitaux propres (note 15). L'accroissement de la valeur des débentures est imputé aux résultats au prorata jusqu'à l'échéance.
- b) De plus, un intérêt compensatoire est payable lors de la déclaration de dividendes par la société et correspond au numéraire versé ou aux droits ou biens remis à titre de dividendes.
- c) Certaines de ces débentures, d'une valeur nominale de 6 500 \$, sont aussi convertibles au gré de la société à compter de mars 2004 selon des conditions spécifiques.
- d) Une de ces débentures, d'une valeur nominale de 10 000 \$, était payable à la société mère jusqu'à la date de la réorganisation et est maintenant payable à une institution prêteuse.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

14 Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, des catégories suivantes :

Actions ordinaires, votantes et participantes

Actions privilégiées, droits, privilèges et conditions à être fixés par le conseil d'administration avant leur émission

Émis et entièrement payé

Actions ordinaires

	Nombre	Valeur attribuée \$
Solde aux 1 ^{er} janvier 2002 et 2003 a)	46 927 184	28 650
Effet net de la réorganisation décrite à la note 1 sur la valeur attribuée	-	(13 513)
Émission d'actions ordinaires suite à la conversion des actions privilégiées rachetables	16 452 819	9 134
Solde au 31 décembre 2003	63 380 003	24 271

- a) Suite à la réorganisation, la société a émis 46 927 184 actions catégorie A en échange des 33 333 333 actions catégorie A existantes. Les actions catégorie A ont par la suite été converties en actions ordinaires.

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des exercices précédents, en vertu d'un régime d'intéressement à long terme, la société mère octroyait des options d'achat d'actions de Mazarin à des employés-clés, dirigeants, administrateurs et fournisseurs de services de la société. Étant donné que la majeure partie des services rendus par ces personnes visait la société, il a été considéré que la part de la société dans le régime de Mazarin était de 100 % et ce, jusqu'au 29 décembre 2003, date de la réorganisation.

À la suite de la réorganisation, les personnes qui détenaient des options d'achat d'actions de Mazarin le 29 décembre 2003 ont reçu, en contrepartie de leurs options, des options d'achat d'actions de la société à raison d'une option de la société pour chaque option de Mazarin détenue.

Au cours de l'exercice, la société a établi son propre régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel certains employés-clés, dirigeants, administrateurs et fournisseurs de services peuvent se voir octroyer des options d'achat d'actions ordinaires de la société. Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de ce régime est de 6 000 000 d'actions. De plus, le nombre d'options d'achat d'actions pouvant être détenues par une seule personne ne doit pas être supérieur à 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Les options octroyées en vertu du régime ont une durée maximale de dix ans suivant la date d'octroi et sont acquises à la date de l'octroi, sous réserve du droit du conseil d'administration d'établir qu'elles seront acquises sur des périodes variables. Dans le cas du départ ou du décès d'un bénéficiaire avant la date d'échéance des options, celle-ci ne peut excéder un an après son départ ou 180 jours suivant la date du décès.

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des options d'actions au cours de l'exercice. Comme il est mentionné précédemment, les options représentent la part de la société dans le régime de Mazarin, à l'exception des options octroyées dans le cadre de la réorganisation qui sont des options du nouveau régime de la société :

	2003		2002	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	3 565 000	0,63	3 505 000	0,66
Octroyées	-	-	390 000	0,40
Échues ou annulées	(520 000)	0,51	(330 000)	0,67
Annulées dans le cadre de la réorganisation	(3 045 000)	0,65	-	-
Octroyées dans le cadre de la réorganisation	3 045 000	0,54	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	3 045 000	0,54	3 565 000	0,63
Exercables à la fin de l'exercice	3 020 000	0,54	3 365 000	0,64

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2003 :

Options en circulation				Options actuellement exerçables		
Prix de levée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée
0,26 \$	200 000	0,26	4,9 ans	200 000	0,26	4,9 ans
0,33 \$ à 0,49 \$	2 095 000	0,40	4,4 ans	2 070 000	0,40	4,4 ans
0,89 \$ à 1,25 \$	750 000	1,01	1,3 an	750 000	1,01	1,3 an
	<u>3 045 000</u>			<u>3 020 000</u>		

Comptabilisation des régimes d'intéressement au capital

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la société a choisi de ne pas utiliser la méthode fondée sur la juste valeur pour mesurer la charge de rémunération découlant des options d'achat d'actions octroyées par Mazarin aux employés de la société. Par conséquent, elle présente des informations pro forma relativement à la perte et à la perte de base et diluée par action comme si la méthode de la juste valeur avait été utilisée.

La juste valeur des options a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options à partir des hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	4,09 %
Volatilité prévue	60 %
Taux de rendement des actions	néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	48 mois

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

La juste valeur et la charge de rémunération afférente de la part de la société dans les options d'achat d'actions octroyées par la société mère au cours de 2002 s'élèvent à 78 \$. Si la méthode fondée sur la juste valeur avait été utilisée pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions octroyées aux employés-clés, dirigeants et administrateurs, le résultat et le résultat par action connexe auraient été les suivants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 :

	\$
Bénéfice net pro forma provenant des activités poursuivies	3 278
Perte nette pro forma	(4 818)
Bénéfice net de base et dilué pro forma par action provenant des activités poursuivies	0,072
Perte nette de base et diluée pro forma par action	(0,101)

Les résultats pro forma ne tiennent pas compte de l'effet des attributions consenties avant le 1^{er} janvier 2002.

15 Autres composantes des capitaux propres

	Aux 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$
Options de conversion sur les débentures convertibles (notes 1 et 13)	3 611	3 326
Débenture, convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la société au prix de 0,3647 \$ l'action, intérêt compensatoire payable lors de la déclaration de dividendes et égal au numéraire versé ou aux droits ou biens remis à titre de dividendes, payable en mars 2007 par l'émission d'actions ordinaires de la société (note 13)	1 500	-
	5 111	3 326

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

16 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices diffère du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux d'imposition combiné statutaire fédéral et provincial canadien de 37 % (38 % en 2002) comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$ (redressés) (note 3)
Charge d'impôts sur les bénéfices provenant des activités poursuivies selon le taux d'imposition statutaire combiné canadien	608	2 026
Impôt des grandes sociétés et impôts miniers	832	1 116
Augmentation (diminution) découlant de :		
Allocation pour ressources	(600)	(1 370)
Accroissement de la valeur des actions privilégiées rachetables et des débentures convertibles	683	597
Variation du taux statuaire fédéral	1 137	-
Constatation d'actifs d'impôts futurs non inscrits antérieurement	-	(415)
Revenu non imposable	(443)	-
Autres	(106)	14
	2 111	1 968

Les impôts sur les bénéfices provenant des activités poursuivies se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$ (redressé) (note 3)
Exigibles	912	1 128
Futurs	1 199	840
	2 111	1 968

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Les actifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$ (redressé) (note 3)
Actifs d'impôts futurs à court terme		
Placements temporaires	-	10
Stocks	-	53
Comptes créditeurs et charges	-	210
	-	273
Actifs (passifs) d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	2 210	2 534
Frais reportés	82	(122)
Provision pour frais de restauration de sites miniers	55	23
Avantages sociaux futurs	78	(32)
Pertes fiscales reportées	4 818	5 174
Frais de recherche et de développement	324	359
Autres	2	37
	7 569	7 973

17 Résultat par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation utilisé lors des calculs du résultat dilué par action :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003	2002
Nombre moyen pondéré de base et potentiellement dilutif d'actions en circulation	47 017 336	46 927 184

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2003 et 2002, il n'y avait aucune différence entre le résultat net de base et dilué par action des activités poursuivies et entre la perte nette de base et diluée étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des débentures convertibles n'a pas été inclus lors du calcul, sans quoi l'effet aurait été anti-dilutif. Par conséquent, le résultat net dilué par action des activités poursuivies et la perte nette par action pour ces exercices ont été calculés d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Toutefois, si le résultat de base par action de la société n'avait pas été négatif, les options exerçables à des prix de levée variant entre 0,26 \$ et 0,49 \$ auraient été dilutives et auraient eu pour effet d'ajouter 4 289 actions au nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins du calcul du résultat dilué par action. Pour l'exercice 2002, il n'y avait aucune option d'achat d'action potentiellement dilutive.

De plus, le tableau suivant présente les éléments exclus du calcul du résultat dilué par action puisque leur prix d'exercice était supérieur à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires ou que leur effet était anti-dilutif.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003	2002
Nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions à des prix de levée variant entre 0,89 \$ et 1,25 \$	4 110	-
Actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion de débiteures	42 742 124	23 571 423

18 Opérations entre parties apparentées

Jusqu'au 29 décembre 2003, la société a payé à la société mère des intérêts sur une débenture convertible totalisant 995 \$ (1 000 \$ en 2002). Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange.

19 Instruments financiers

Juste valeur

	Aux 31 décembre			
	2003		2002	
	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$
Placements temporaires	251	56	73	66
Placement	118	118	-	-
Solde de prix de vente à recevoir	460	500	-	-
Dette à long terme	21 673	21 692	28 076	28 584
Débentures convertibles	15 913	15 303	14 826	14 973

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des comptes débiteurs, du placement, de l'emprunt bancaire et des comptes créditeurs et charges se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements temporaires correspond à leur valeur boursière. La juste valeur du solde de prix de vente à recevoir est déterminée en actualisant les encaissements futurs à un taux d'intérêt tenant compte du risque lié à l'emprunteur. La juste valeur de la dette à long terme et des débentures convertibles garanties est déterminée en actualisant les débours futurs au taux d'intérêt dont la société pourrait actuellement se prévaloir pour un emprunt comportant des conditions et des échéances similaires. Finalement, la juste valeur de la débenture convertible non garantie incluse dans les autres composantes des capitaux propres est déterminée en tenant compte de la conversion de la débenture au 31 décembre.

Risque de taux d'intérêt

Les comptes débiteurs ainsi que les comptes créditeurs et charges ne portent pas intérêt. Les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux fixes ou variables selon le cas. Enfin, les taux d'intérêt du placement, de la dette à long terme et des débentures convertibles sont décrits respectivement aux notes 6, 12 et 13.

Instruments financiers dérivés

La société est exposée aux risques de change par les ventes à l'étranger, principalement aux États-Unis, au Japon et en Europe, de produits fabriqués au Canada dont la majeure partie est libellée en dollars US. Ces risques sont partiellement compensés par des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2003, la société a conclu des contrats lui permettant de vendre des dollars US à divers taux de change à terme, lesquels se résument comme suit :

Aux 31 décembre				
	2003		2002	
	Montants contractuels en \$US	Taux contractuels moyens pondérés \$	Montants contractuels en \$US	Taux contractuels moyens pondérés \$
2003	-	-	15 300	1,5748
2004	15 175	1,5650	9 975	1,5787
2005	13 000	1,5598	6 000	1,5933
2006	3 750	1,5317	-	-
	31 925		31 275	

La juste valeur de ces contrats, évaluée en fonction des taux à terme des dollars US au 31 décembre 2003 est de 7 807 \$ (555 \$ au 31 décembre 2002).

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Risque de crédit

La société, dans le cours normal de son exploitation, effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Il n'existe aucun compte débiteur qui présente un risque important pour la société. Celle-ci établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit spécifique des clients, des tendances historiques et de la conjoncture économique.

20 Informations sectorielles

La société est structurée en un seul secteur d'exploitation, comme il est décrit à la note 1.

Les ventes par secteur géographique se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2003 \$	2002 \$
Amérique du Nord	13 204	18 121
Europe	20 755	20 526
Asie	4 734	3 453
Autres	146	-
	<u>38 839</u>	<u>42 100</u>

Les ventes ont été attribuées d'après le pays de résidence du client. Tous les actifs immobilisés de la société sont situés au Canada.

Les ventes effectuées auprès d'un client représentent 15 % (17 % en 2002) des ventes totales de la société. Au 31 décembre 2003, ce client représente 0 % des comptes débiteurs (2 % au 31 décembre 2002).

Les ventes par produit se détaillent comme suit :

	2003 \$	2002 \$
Niobium	34 607	37 397
Dolomie	4 232	4 703
	<u>38 839</u>	<u>42 100</u>

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

21 Engagements et garanties

- a) L'engagement total de la société en vertu de contrats de location-exploitation pour les locaux et les entrepôts s'élève à environ 250 \$ (371 \$ au 31 décembre 2002). Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats pour chacun des prochains exercices s'établissent à 159 \$ en 2004, 78 \$ en 2005 et 13 \$ en 2006.
- b) La société a consenti à mettre à la disposition de Mazarin une somme ne dépassant pas 600 \$ par année pour une période de 36 mois débutant le 30 décembre 2003. À compter du 29 décembre 2004, la société pourra mettre fin à ses obligations s'il est déterminé qu'elle ne pourra recouvrer les avances versées compte tenu des perspectives et de l'évolution de la situation de Mazarin et de ses filiales. Ces avances porteront intérêt au taux de base majoré de 3 % l'an et seront garanties par une hypothèque mobilière sur l'universalité des actifs de l'emprunteur au montant de 2 160 \$.
- c) En vertu des conventions signées dans le cadre de la vente d'une entreprise, la société a convenu d'indemniser et d'accorder certaines garanties à l'acheteur. Ces engagements d'indemnisation et ces garanties pourraient obliger la société à indemniser l'acheteur des coûts engagés et des pertes subies relativement à divers événements incluant des violations de déclarations et garanties, pour une durée de deux ans (dix ans pour l'environnement), jusqu'à un montant maximal de 1 750 \$. Certains engagements ont une durée illimitée et n'ont pas de plafond quant au montant qui pourrait être versé. En raison de la nature de ces engagements, la société ne peut estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties et n'a pas constaté de montant au passif à l'égard de ces garanties. De plus, en vertu de ces conventions, une lettre de garantie au montant de 225 \$ a également été émise par la société.
- d) La société s'est également engagée auprès d'une institution financière à compléter, avant le 1^{er} juillet 2004, une émission d'actions devant générer un produit net d'au moins 2 000 \$, lequel devra être injecté dans le fonds de roulement de la société.
- e) En outre, la société s'est engagée à effectuer des dépenses d'environ 90 \$ afin de satisfaire à certaines exigences du ministère de l'Environnement.

22 Chiffres correspondants

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

Les Minéraux Séquoia Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003 et 2002

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

23 Événement subséquent

Le 2 juillet 2004, Cambior Inc. a fait l'acquisition de la totalité des actions de la société. Cambior Inc. a versé 55,9 millions de dollars canadiens en espèces et émis environ 2,2 millions d'actions ordinaires aux actionnaires de la société.

LES MINÉRAUX SÉQUOIA INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES (NON VÉRIFIÉS)

Bilans consolidés intérimaires

(en milliers de dollars)

	31 mars 2004 (non vérifié)	Aux 31 décembre 2003 Redressé (voir note 2)
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	350	412
Placements temporaires	208	56
Comptes débiteurs	7 013	5 901
Stocks	7 416	7 332
Charges payées d'avance	255	204
Partie à court terme des placements	9	9
	15 251	13 914
Crédits d'impôts futurs	216	216
Placements	108	109
Immobilisations corporelles	47 131	47 581
Écart d'acquisition	1 132	1 132
Frais reportés	1 147	1 235
Actifs d'impôts futurs	7 285	7 417
Actif à long terme de l'activité abandonnée	500	500
	72 770	72 104
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire	3 200	1 800
Comptes créditeurs et charges	4 198	4 692
Revenus reportés	833	-
Partie à court terme de la dette à long terme	6 500	6 500
	14 731	12 992
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations (note 2)	808	924
Passif au titre de prestations constituées	645	628
Dette à long terme	13 567	15 192
Débetures convertibles	15 476	15 303
	45 227	45 039
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	24 439	24 271
Autres composantes des capitaux propres	5 111	5 111
Surplus d'apport	10 716	10 708
Déficit	(12 723)	(13 025)
	27 543	27 065
	72 770	72 104

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intérimaires

Résultats consolidés intérimaires

(en milliers de dollars, sauf les montants par action) (non vérifiés)

	Trois mois terminés les	
	31 mars	
	2004	2003
	\$	\$
Revenus	10 103	8 651
Coût des ventes et charges d'exploitation avant les éléments suivants	7 739	6 502
Amortissement et épuisement des immobilisations corporelles	629	664
	8 368	7 166
Bénéfice d'exploitation	1 735	1 485
Autres charges (produits)		
Intérêts sur la dette à long terme et les débentures convertibles	672	735
Accroissement de la valeur des débentures convertibles	174	136
Accroissement de la valeur des actions privilégiées rachetables	-	328
Amortissement des frais de financement reportés	88	88
Autres intérêts et frais bancaires	68	59
Perte (gain) de change	(20)	67
	982	1 413
Bénéfice avant impôts	753	72
Charges d'impôts sur les bénéfices	340	309
Bénéfice net (perte nette) de la période	413	(237)
Bénéfice net (perte nette) de base et dilué(e) par action	0,01	(0,01)
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	63 774 917	46 927 184

Déficit consolidé

(en milliers de dollars) (non vérifiés)

	Trois mois terminés les	
	31 mars	
	2004	2003
	\$	\$
Solde déjà établi	13 433	10 755
Modification de conventions comptables (note 2)	(358)	(1 739)
Solde redressé	13 075	9 016
(Bénéfice net) perte nette pour la période	(413)	237
Frais de réorganisation, déduction faite des impôts afférents de 36 \$	61	-
Solde à la fin de la période	12 723	9 253

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intérimaires

Flux de trésorerie consolidés intérimaires

(en milliers de dollars) (non vérifiés)

Trois mois terminés les

31 mars**2004****2003**

\$

\$

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Bénéfice net (perte nette)	413	(237)
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	(127)	(119)
Amortissement et épuisement des immobilisations corporelles	629	664
Amortissement des frais de financement reportés	88	88
Gain à la vente de placements temporaires	(96)	-
Gain à la vente de claims miniers	(73)	-
Accroissement de la valeur des débentures convertibles	174	136
Accroissement de la valeur des actions privilégiées rachetables	-	328
Avantages sociaux futurs	15	19
Rémunération à base d'actions	8	-
Impôts futurs	122	114
	1 153	993
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(907)	(1 436)
	246	(443)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Variation de l'emprunt bancaire	1 400	3 140
Remboursement de la dette à long terme	(1 625)	(1 042)
Émission d'actions ordinaires	170	-
	(55)	2 098

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles	(210)	(1 148)
Variation nette des placements temporaires	19	-
Frais de réorganisation	(62)	(45)
	(253)	(1 193)
Variation nette des espèces et quasi-espèces provenant des activités poursuivies	(62)	462
Variation nette des espèces et quasi-espèces provenant de l'activité abandonnée	-	(166)
	(62)	296
Espèces et quasi-espèces au début de la période	412	918
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	350	1 214

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intérimaires

Notes afférentes aux états financiers consolidés intérimaires (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

1. Informations financières intérimaires

Les informations financières au 31 mars 2004 et pour les périodes terminées les 31 mars 2003 et 2004 ne sont pas vérifiées et ils n'ont pas fait l'objet d'un examen par le vérificateur de la société. Toutefois, de l'avis de la direction, tous les redressements qui sont requis pour donner une image fidèle des résultats de ces périodes ont été inclus. Les redressements apportés sont de nature récurrente normale. Les résultats d'exploitation intérimaires ne reflètent pas nécessairement les résultats d'exploitation prévus pour l'exercice complet.

Ces états financiers consolidés intérimaires ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et sont fondés sur les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des plus récents états financiers consolidés annuels de la société, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes comptables décrites à la note 2. Cependant, ils ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans les états financiers annuels. Ces états financiers consolidés intérimaires devraient donc être lus en parallèle avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la société.

2. Nouvelles normes comptables

Le 1^{er} janvier 2004, la société a adopté les nouveaux chapitres et la note d'orientation suivants :

- Chapitre 3110 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- Chapitre 3063 – Dépréciation d'actifs à long terme;
- Chapitre 1100 et 1400 – Principes comptables généralement reconnus et Normes générales de présentation des états financiers;
- Note d'orientation en comptabilité n° 13 – Relations de couverture.

Pour plus d'information sur ces nouvelles normes, se référer à la note 2 des états financiers consolidés au 31 décembre 2003. On peut cependant mentionner qu'à l'exception du Chapitre 3110 dont les impacts sur les états financiers consolidés sont décrits plus loin, l'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'effet sur les états financiers consolidés de la société.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les activités d'exploitation de la mine de niobium de la société sont soumises à divers règlements et contrôles gouvernementaux relativement à la protection de l'environnement, y compris aux exigences liées à la fermeture et à la régénération de la mine.

Le 1^{er} janvier 2004, la société a adopté rétroactivement la norme 3110 - *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* et a changé le traitement comptable des frais de restauration des sites miniers. Avant l'adoption de cette norme, la provision pour frais de restauration de sites miniers était calculée sur une base non actualisée fondée sur la durée de vie utile estimative de la mine en fonction des réserves restantes.

Selon la nouvelle norme, la société doit inscrire la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au moment où l'obligation est engagée. À l'inscription initiale du passif, le coût est capitalisé en augmentant la valeur comptable de l'actif à long terme auquel il se rapporte. Avec le temps, le passif est augmenté pour refléter la composante intérêts (charge de désactualisation) qui est prise en compte dans la mesure initiale de la juste valeur. Le coût capitalisé est amorti sur la durée de vie utile de l'actif auquel il se rapporte. Au moment du règlement du passif, un gain ou une perte est inscrit si le coût réel engagé diffère du passif inscrit.

Cette obligation a été estimée à 795 000 \$ au 31 décembre 2003 et a été déterminée principalement à partir des hypothèses suivantes :

- Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations est de 2 179 000 \$;
- Il est prévu que la mine cessera ses activités en 2022 et que les déboursés se termineront en 2027;
- Le taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésoreries futurs est de 7 % et le taux d'inflation a été de 3 %.

Pour donner effet à l'application de cette nouvelle norme, les états financiers de la période terminée le 31 mars 2003 ainsi que le bilan au 31 décembre 2003 ont été redressés comme suit :

Bilan au 31 décembre 2003	dt (ct)
Immobilisations (nettes de l'amortissement accumulé)	594
Actifs d'impôts futurs	(203)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(795)
Provision pour frais de restauration de sites miniers	747
Déficit	(451)
Résultats au 31 mars 2003	dt (ct)
Coût des ventes et charges d'exploitation	3
Amortissement des immobilisations	7
Charges d'impôts sur les bénéfices	2

3. Rémunération à base d'actions

Au cours du trimestre, la société a émis 40 000 options d'achat d'actions à un prix de levée de 0,425 \$ par action qui correspondait au prix de clôture de la veille de l'octroi. Ces options ont une durée de cinq ans.

La charge constatée aux résultats est de 0,008 million \$ et a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options à partir des hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	3,07 %
Volatilité prévue	60 %
Taux de rendement des actions	Néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	48 mois

4. Résultat par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulations utilisé lors des calculs du résultat dilué par action.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2004	2003
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	63 774 917	46 927 184
Options d'achat d'actions exerçables	243 444	-
Débeture convertible présentée comme autre composante des capitaux propres	4 112 970	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	68 131 331	46 927 184

L'impact des éléments dilutifs ne modifie pas le résultat du bénéfice net de base par action.

Le tableau suivant présente les éléments exclus du résultat dilué par action puisque leur prix d'exercice était supérieur à la cote moyenne des actions ordinaires ou que leurs effets étaient anti-dilutifs.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2004	2003
Options d'achat d'actions	1 070 000	-
Actions ordinaires qui seraient émises à la suite de la conversion de débetures	39 634 336	43 747 306

5. Informations sectorielles

La société est structurée en un seul secteur d'exploitation. Les revenus par secteur géographique se détaillent comme suit :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2004	2003
	\$	\$
Amérique du Nord	3 905	2 435
Europe	5 123	5 664
Asie	1 077	552
	10 103	8 651

Les ventes ont été attribuées d'après le pays de résidence du client. Tous les actifs immobilisés de la société sont situés au Canada.

Les revenus se détaillent comme suit :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2004	2003
	\$	\$
Niobium	8 966	7 806
Dolomie	966	839
Autres	171	6
	10 103	8 651

6. Engagements

Tel qu'indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2003, la société s'est engagée auprès de son syndicat bancaire à compléter, avant le 1er juillet 2004, une émission d'actions devant générer un produit net d'au moins 2 millions \$, lequel devra être injecté dans le fonds de roulement de la société. Si le projet de fusion avec Cambior ne se réalise pas avant le 30 juin 2004, la société ne prévoit pas être en mesure de respecter cet engagement pour cette date et entend demander un report du respect de cet engagement au 30 septembre 2004, mais ne peut garantir qu'il lui sera accordé.

RAPPORT SUR LA COMPILATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA

Aux administrateurs de Cambior inc.

Nous avons lu le bilan consolidé pro forma non vérifié de Cambior inc. (« Cambior ») au 31 mars 2004 et les états consolidés des résultats pro forma non vérifiés pour le trimestre terminé à cette date et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, qui se trouvent ci-joints, et avons mis en oeuvre les procédés suivants.

1. Nous avons comparé les chiffres des colonnes portant l'en-tête «Cambior» avec ceux des états financiers consolidés non vérifiés de Cambior au 31 mars 2004 ainsi que pour le trimestre terminé à cette date, et avec ceux des états financiers consolidés vérifiés de Cambior pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
2. Nous avons comparé les chiffres des colonnes portant l'en-tête «Sequoia» avec ceux des états financiers consolidés non vérifiés de Les Minéraux Sequoia inc. au 31 mars 2004 ainsi que pour le trimestre terminé à cette date, et avec ceux des états financiers consolidés vérifiés de Les Minéraux Sequoia inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, ajustés pour tenir compte de l'impact de la conversion des dollars canadiens en dollars américains, tel que mentionné en 5, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
3. Nous avons pris des renseignements auprès de certains représentants de Cambior, responsables des questions financières et comptables, au sujet :
 - a) du mode de détermination des ajustements pro forma; et
 - b) de la conformité des états consolidés pro forma, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences réglementaires applicables.Ces représentants :
 - a) nous ont décrit le mode de détermination des ajustements pro forma;
 - b) nous ont déclaré que les états consolidés pro forma sont conformes, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences réglementaires applicables.
4. Nous avons lu les notes complémentaires des états financiers consolidés pro forma, et nous avons constaté qu'elles étaient cohérentes avec le mode de détermination des ajustements pro forma qui nous ont été décrit.

5. Nous avons recalculé la conversion du bilan consolidé de Les Minéraux Sequoia inc. des dollars canadiens en dollars américains au 31 mars 2004 en utilisant le taux de conversion à cette date et nous avons constaté que les montants dans la colonne portant l'en-tête «Sequoia» étaient arithmétiquement exacts. Nous avons recalculé la conversion des états consolidés des résultats pour le trimestre terminé le 31 mars 2004 et l'exercice terminé le 31 décembre 2003 des dollars canadiens en dollars américains en utilisant le taux de conversion moyen applicable aux périodes respectives et nous avons constaté que les montants dans la colonne portant l'en-tête «Sequoia» étaient arithmétiquement exacts.
6. Nous avons recalculé l'application des ajustements pro forma au total des montants présentés dans les colonnes portant les en-têtes «Cambior» et «Sequoia» au 31 mars 2004, ainsi que pour le trimestre terminé à cette date et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, et nous avons constaté que les montants dans la colonne portant l'en-tête «pro forma» étaient arithmétiquement exacts.

Les états financiers consolidés pro forma sont fondés sur les hypothèses de la direction et sur des ajustements qui sont par nature subjectifs. Les procédés décrits ci-dessus sont considérablement restreints par rapport à ceux d'une vérification ou d'un examen, qui visent l'expression d'une assurance à l'égard des hypothèses de la direction, des ajustements pro forma, et de l'application des ajustements à l'information financière historique. Par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance de cette nature. Les procédés décrits ci-dessus ne permettent pas nécessairement de déceler tous les faits qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés pro forma et, par conséquent, nous ne faisons aucune déclaration quant à la suffisance des procédés par rapport aux besoins d'un lecteur de ces états.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton , s.e.n.c.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal, Canada
30 septembre 2004

CAMBIOR INC.
BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA (en 000 \$ US)
au 31 mars 2004 (non vérifié)

	Cambior	Sequoia	Ajustements	Notes	Pro forma
	\$	\$	\$		\$
ACTIF					
Actif à court terme					
Espèces et placements à court terme	66 707	267	(43 025)	3 (a)(d)	23 949
Débiteurs	7 089	165	92	3 (e)	7 346
Règlements à recevoir	3 550	5 348	-		8 898
Inventaire de production	8 541	4 241	675	3 (f)	13 457
Stock de fournitures et frais payés d'avance	27 789	1 609	-		29 398
Portion à court terme des pertes reportées	2 427	-	-		2 427
	116 103	11 630	(42 258)		85 475
Placements et frais reportés	16 123	1 503	-		17 626
Immobilisations	364 872	36 806	15 728	3 (g)	417 406
Actifs d'impôts futurs	4 008	5 556	-		9 564
	501 106	55 495	(26 530)		530 071
PASSIF					
Passif à court terme					
Emprunt bancaire	-	2 440	-		2 440
Comptes à payer et frais courus	41 634	3 203	-		44 837
Portion à court terme de la dette à long terme	21 219	4 957	-		26 176
Portion à court terme du revenu reporté	12 222	635	-		12 857
Juste valeur des instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture	3 453	-	-		3 453
	78 528	11 235	-		89 763
Dette à long terme	42 320	10 346	-		52 666
Revenu reporté	9 166	-	-		9 166
Gains reportés	625	-	-		625
Débetures convertibles	-	11 802	(11 802)	3 (c)	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autre	23 430	1 108	-		24 538
Part des actionnaires sans contrôle	2 000	-	-		2 000
	156 069	34 491	(11 802)		178 758
AVOIR DES ACTIONNAIRES					
Actions ordinaires, bons de souscription et options	447 776	18 637	(12 361)	3 (b) (c)	454 052
Autres éléments de l'avoir	-	3 898	(3 898)	3 (c)	-
Surplus d'apport	15 849	8 172	(8 172)	3 (c)	15 849
Déficit	(117 534)	(9 703)	9 703	3 (c)	(117 534)
Redressement de conversion cumulé	(1 054)	-	-		(1 054)
	345 037	21 004	(14 728)		351 313
	501 106	55 495	(26 530)		530 071

CAMBIOR INC.**RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA (en 000 \$ US)****Pour le trimestre terminé le 31 mars 2004 (non vérifié)**

	<u>Cambior</u>	<u>Sequoia</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Notes</u>	<u>Pro forma</u>
	\$	\$	\$		\$
REVENUS					
Exploitation minière	59 643	7 666	-		67 309
Placement et autres revenus	285	-	-		285
					(
Gain (Perte) de change	(544)	15	-		529)
	<u>59 384</u>	<u>7 681</u>	<u>-</u>		<u>67 065</u>
DÉPENSES					
Exploitation minière	45 270	5 511	-		50 781
Amortissement et épuisement	8 388	544	262	4 (a)	9 194
Exploration et développement des affaires	1 766	-	-		1 766
Administration	2 360	361	(361)	4 (b)	2 360
Frais financiers	591	694	(472)	4 (c)	813
Rémunération à base d'actions	222	-	-		222
	<u>58 597</u>	<u>7 110</u>	<u>(571)</u>		<u>65 136</u>
Bénéfices avant les éléments ci-dessous	787	571	571		1 929
Gain sur instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture	2 571	-	-		2 571
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers	3 927	(258)	-	4 (d)	3 669
Bénéfice net	<u>7 285</u>	<u>313</u>	<u>571</u>		<u>8 169</u>
Bénéfice net de base par action (en dollars)	0,03				0,03
Bénéfice net dilué par action (en dollars)	0,03				0,03
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	240 959		2 241		243 200
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	243 867		2 241		246 108

CAMBIOR INC.**RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA (en 000 \$ US)****Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 (non vérifié)**

	<u>Cambior</u>	<u>Sequoia</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Notes</u>	<u>Pro forma</u>
	\$	\$	\$		\$
REVENUS					
Exploitation minière	190 869	27 712	-		218 581
Placement et autres revenus	2 997	33	-		3 030
Gain (Perte) de change	1 862	(616)	-		1 246
	<u>195 728</u>	<u>27 129</u>	<u>-</u>		<u>222 857</u>
DÉPENSES					
Exploitation minière	152 667	19 116	-		171 783
Amortissement et épuisement	28 023	1 884	1 049	4 (a)	30 956
Exploration et développement des affaires	7 572	-	-		7 572
Administration	6 083	1 503	(1 503)	4 (b)	6 083
Frais financiers	1 923	3 540	(2 496)	4 (c)	2 967
	<u>196 268</u>	<u>26 043</u>	<u>(2 950)</u>		<u>219 361</u>
Bénéfices (perte) avant les éléments ci-dessous	(540)	1 086	2 950		3 496
Gain sur instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture	635	-	-		635
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers	554	(1 506)	-	4 (d)	(952)
Bénéfice net (Perte nette)	<u>649</u>	<u>(420)</u>	<u>2 950</u>		<u>3 179</u>
Bénéfice net de base par action (en dollars)	0,00				0,01
Bénéfice net dilué par action (en dollars)	0,00				0,01
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	187 953		2 241		190 194
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	190 577		2 241		192 818

1. BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés pro forma ci-joints de Cambior inc. (« Cambior ») ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et en fonction des hypothèses et ajustements pro forma décrits aux Notes 2, 3 et 4.

Les états financiers consolidés pro forma ont été dressés à partir des états financiers consolidés non vérifiés de Cambior et des états financiers consolidés non vérifiés de Les Minéraux Sequoia inc. (« Sequoia ») en date du 31 mars 2004 et pour la période de trois mois terminée à cette date et des états financiers consolidés vérifiés de Cambior et des états financiers consolidés vérifiés de Séquoia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

Les états financiers consolidés pro forma ont été préparés pour refléter les hypothèses décrites ci-dessous en rapport avec la fusion entre Cambior et Sequoia par laquelle Sequoia fusionnait avec une filiale en propriété exclusive de Cambior.

En vertu de l'entente de fusion, les actionnaires de Sequoia avaient le choix de recevoir une considération en espèces de 0,60 \$ Can pour chaque action de Sequoia ou une action de Cambior pour chaque tranche de 6,3 actions de Sequoia.

Les états financiers historiques de Sequoia ont été préparés et présentés en dollars canadiens. Aux fins de la préparation des états financiers consolidés pro forma, les états financiers historiques de Sequoia ont été convertis en dollars américains en utilisant le taux de conversion de la date du bilan et le taux de conversion moyen de la période pour les états des résultats tel qu'énoncés ci-dessous :

Taux au 31 mars 2004 : 1,3113

Taux moyen pour le premier trimestre 2004 : 1,3179

Taux moyen pour l'exercice 2003 : 1,4015

La classification de certains comptes de Sequoia a été modifiée afin de la rendre comparable à la présentation retenue par Cambior.

Ces états financiers consolidés pro forma sont préparés en fonction d'estimés et d'informations présentement disponibles. La répartition du prix d'acquisition est basée sur la meilleure estimation de la direction des justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. La répartition finale du prix d'acquisition sera fonction des justes valeurs finales déterminées des actifs et des passifs.

Ces états financiers consolidés pro forma ne reflètent pas nécessairement la situation financière et les résultats d'opération de Cambior qui auraient effectivement prévalu si l'acquisition prévue avait été conclue à la date indiquée ni la situation financière et les résultats d'exploitation qui pourraient être réalisés dans les années futures.

Les états financiers consolidés pro forma de Cambior devraient être lus parallèlement avec les états financiers consolidés non vérifiés de Cambior et les états financiers consolidés non vérifiés de Sequoia pour les trois mois terminés le 31 mars 2004 et avec les états financiers consolidés vérifiés de Cambior et les états financiers consolidés vérifiés de Sequoia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

2. HYPOTHÈSES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

- a) Le bilan consolidé pro forma reflète l'acquisition de toutes les actions de Sequoia par Cambior comme si cette transaction avait eu lieu le 31 mars 2004. Les états financiers consolidés pro forma des résultats reflètent la même transaction comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2003.
- b) Les états financiers consolidés pro forma ont été préparés en assumant la conversion, à la date d'acquisition, de toutes les débetures convertibles émises par Sequoia, incluant celles détenues par Capital d'Amérique CDPQ inc., Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et SGF Mines inc.
- c) Les états financiers consolidés pro forma ont été préparés selon l'hypothèse que la majorité des actionnaires de Sequoia, incluant les détenteurs actuels des débetures, ont choisi de recevoir une contrepartie au comptant en échange de leurs actions dans Sequoia, ce qui a résulté en l'émission d'environ 2,2 millions d'actions ordinaires par Cambior aux actionnaires de Sequoia.

3. AJUSTEMENTS AU BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA

Cette transaction sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition des actions de Sequoia est estimé comme suit :

Considération au comptant (a)	41 500 000 \$
Actions de Cambior émises (2 241 312 actions @ 2,80 \$ US) (b) (c)	6 276 000
Frais estimés de l'acquisition (d)	<u>1 525 000</u>
Coût d'acquisition total	49 301 000 \$

Les ajustements aux actifs acquis et aux passifs assumés, résultant de la répartition préliminaire du coût d'acquisition de Sequoia, se résument, sur une base pro forma, de la façon suivante :

Valeur aux livres de Sequoia, immédiatement avant la transaction	32 806 000 \$
Placements (e)	92 000
Inventaire de production (f)	675 000
Propriétés minières (g)	<u>15 728 000</u>
Coût d'acquisition total	49 301 000 \$

- (a) La contrepartie payée au comptant est basée sur les informations disponibles à la date de clôture de la transaction du 2 juillet 2004.
- (b) Le nombre total d'actions de Cambior à être émises est basé sur un total de 14,120,000 actions de Sequoia à être acquises pour le prix négocié de 0,60 \$ Can par action et utilisant un ratio d'échange d'une action ordinaire de Cambior pour chaque tranche de 6,3 actions de Sequoia. Ce nombre d'actions acquises reflètent les volontés des actionnaires de Sequoia à la date de clôture de la transaction du 2 juillet 2004.
- (c) Dans le cadre des ajustements pro forma, l'avoir des actionnaires de Sequoia a été éliminé. Les comptes de l'avoir des actionnaires qui sont éliminés incluent les débentures convertibles présentées au passif du bilan, le capital actions, les autres éléments de l'avoir, le surplus d'apport et le déficit.
- (d) Les frais estimés de l'acquisition comprennent les frais légaux, les frais pour obtenir un avis concernant le caractère juste et équitable de la transaction, les primes de séparation, les frais d'impression et d'autres frais de fermeture reliés au bureau corporatif de Sequoia.
- (e) La valeur de certains placements détenus fut augmentée afin de refléter leur juste valeur au 31 mars 2004.
- (f) La valeur de l'inventaire de production de la mine Niobec fut augmentée pour refléter la valeur de réalisation nette au 31 mars 2004.
- (g) L'ajustement relié aux propriétés minières représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimée des autres actifs nets acquis.

4. AJUSTEMENTS AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA DES RÉSULTATS

- (a) Les ajustements aux dépenses d'amortissement et épuisement reflètent l'amortissement et l'épuisement de l'augmentation des propriétés minières, telle qu'établie à la note 3 (g) ci-dessus. Aux fins de la préparation des états financiers consolidés pro forma, l'augmentation de la valeur des propriétés minières est amorti sur une période de 15 ans qui représente la durée de vie estimée de la mine Niobec.
- (b) Les frais généraux et d'administration reliés aux activités corporatives ont été éliminés car des ententes sont en place pour cesser ces activités immédiatement après la clôture de la transaction proposée.
- (c) Les frais d'intérêts et la charge de désactualisation des débentures convertibles ont été éliminés car il est prévu que ces débentures soient converties en actions ordinaires immédiatement avant la transaction proposée.
- (d) Aucune dépense d'impôts et impôts miniers additionnels ne furent inscrits car il est prévu que Cambior dispose de banques fiscales suffisantes pour éliminer tout revenu imposable additionnel généré par les opérations de Sequoia.

ATTESTATION DE LA COMPAGNIE

Fait le 30 septembre 2004

Le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres qui y sont offerts, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et du Labrador. Si le placement est fait au Québec, le présent prospectus simplifié, complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(signé) Louis P. Gignac
Président et chef de la direction

(signé) Bryan A. Coates
Vice-président, Finances et
chef de la direction financière

Au nom du conseil d'administration

(signé) Guy Dufresne
Administrateur

(signé) Robert Normand
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Fait le 30 septembre 2004

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres qui y sont offerts, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et du Labrador. Si le placement est fait au Québec, à notre connaissance, le présent prospectus simplifié, complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

VALEURS MOBILIÈRES SPROTT INC.

(signé) Darren Wallace

CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES
DUNDEE.

(signé) David G. Anderson

BMO NESBITT BURNS INC.

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

(signé) Jason Neal

(signé) Gordon J. Bogden

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

VALEURS MOBILIÈRES ORION
INC.

SCOTIA CAPITAUX INC.

(signé) David A. Scott

(signé) Douglas Bell

(signé) J. Paul Rollinson

PARADIGM CAPITAL INC.

(signé) John Warwick

HAYWOOD SECURITIES INC.

(signé) John D. Willett

CONSENTEMENT DE PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nous avons lu le prospectus simplifié de Cambior Inc. (la « société ») daté du 30 septembre 2004 relatif à l'offre de 24 000 000 d'unités de la société auprès du public à un prix de 3,75 \$ par unité. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport aux administrateurs de Les Minéraux Séquoia Inc. portant sur les bilans consolidés de Les Minéraux Séquoia Inc. aux 31 décembre 2003 et 2002 et sur les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. Notre rapport est daté du 20 février 2004, à l'exception de la note 23 datée du 2 juillet 2004.

Comptables agréés

Québec (Québec) Canada

CONSENTEMENT DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Nous avons lu le prospectus simplifié de Cambior Inc. (« Cambior ») daté du 30 septembre 2004 relatif à l'émission de 24 000 000 d'unités composées de 24 000 000 d'actions ordinaires et de 12 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires de série D de Cambior. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport aux actionnaires de Cambior portant sur les bilans consolidés de Cambior aux 31 décembre 2003 et 2002 et sur les états consolidés des résultats, du surplus d'apport et déficit et des flux de trésorerie pour chacun des exercices inclus dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2003. Notre rapport est daté du 18 février 2004.

Comptables agréés

Montréal, Québec